



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2563
15 septembre 2017
1,20 € • DOM: 1,80 €



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE

OUVRIÈRE

Le journal
d'Arlette Laguiller

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Du 12 au 21 septembre

Contre les ordonnances

amplifions

la mobilisation



Budget

Encore des cadeaux aux plus riches

page 5

Du PCF à la France insoumise

L'impasse d'une politique

page 6

Caraïbe

L'ouragan Irma, un révélateur de la misère

page 9

Du 12 au 21 septembre, il faut amplifier la mobilisation

Les manifestations du 12 septembre ont été un succès et elles ne doivent être qu'un début, pour répondre comme il se doit aux attaques du gouvernement.

Le 7 septembre, Macron a dit qu'il serait d'une «*détermination absolue*» pour faire passer sa politique et il a ajouté qu'il ne céderait rien «*ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes*». Voilà qui est clair.

Quand ils avaient présenté les ordonnances contre le Code du travail, la ministre Pénicaud et le Premier ministre Philippe avaient pris des pincettes, eux. Ils avaient expliqué que ce coup de massue sur la tête des travailleurs, c'était pour leur bien. Ils avaient essayé de faire croire qu'en donnant tous les droits aux patrons pour licencier sans limite, cela les «*décomplexerait*» pour embaucher. Ce n'était que pour donner le change, et c'est Macron qui le dit.

En bon serviteur du patronat, il transpire le mépris de classe. Les patrons dirigent, lui gouverne, et les travailleurs n'ont qu'à être reconnaissants d'avoir la chance de pouvoir se faire exploiter sous leur baguette. C'est la vision du monde des classes dominantes, de ces capitalistes nés avec une cuillère d'argent dans la bouche et qui tirent leur richesse du travail des autres. Eh bien, il faut répondre à Macron et à ses maîtres !

La journée du 12 septembre a été l'occasion de protester, et il faudra continuer à le faire le 21 septembre, si possible plus fort et plus nombreux.

Il faut que les travailleurs disent ce qu'ils pensent de ces mesures antiouvrières, disent leur rejet de ces ordonnances qui dynamitent le Code du travail, de la hausse de la CSG, de la suppression de 150 000 emplois aidés, du gel des salaires des fonctionnaires. Il faut exprimer la colère contre ce gouvernement qui, en même temps qu'il réduit les APL pour les plus pauvres, supprime aux trois quarts l'impôt sur la fortune. Les plus riches pourront satisfaire tous leurs caprices : l'État prendra ce dont il a besoin dans la poche des travailleurs, des retraités et des chômeurs.

Il faut dénoncer le rouleau compresseur patronal que tous les travailleurs subissent, dans toutes les entreprises : les hausses de cadences, les attaques sur les salaires, les mesures vexatoires, les mesures de répression contre ceux qui relèvent la tête... tout ce qui aggrave l'exploitation et permet au grand patronat d'accroître ses profits.

Ces journées sont l'occasion pour les travailleurs de le faire

tous ensemble, quelle que soit leur entreprise, qu'ils soient intérimaires ou embauchés, salariés du public ou du privé, en se retrouvant sur le terrain de leurs intérêts communs. Car, au-delà de la résistance à chaque attaque gouvernementale ou patronale, leur sort dépendra du rapport de force qu'ils seront capables d'imposer par leur mobilisation générale.

Ce combat n'en est qu'au tout début. La guerre sociale que le gouvernement et les patrons font aux travailleurs va s'accroître. Il va y avoir de nouvelles attaques, comme celle contre l'assurance-chômage. Il y a aussi les menaces en direction de certaines catégories de travailleurs, comme les cheminots, dont les retraites sont dans le collimateur du gouvernement. En s'en prenant aux retraites des uns puis à celles des autres, les gouvernements ont réussi en vingt-cinq ans à faire reculer les droits de tous. Il ne faut pas se laisser diviser.

Tôt ou tard, les travailleurs relèveront la tête et engageront la lutte, car l'offensive patronale ne laisse pas le choix. Mais le plus tôt sera le mieux. Car, s'ils ne font pas entendre leurs intérêts, ils risquent de le payer cher. Le grand capital est insatiable. Si les profits des grandes entreprises industrielles et des banques restent élevés malgré la crise, c'est dû à l'aggravation de l'exploitation. Et le gouvernement fera payer aux travailleurs et aux plus pauvres même ce qu'il sera amené à concéder à la petite bourgeoisie. Même la colère des autres catégories sociales, le gouvernement la retournera contre les travailleurs, s'ils ne mettent pas en avant leurs propres intérêts.

Il faut que le camp des travailleurs apparaisse comme une force capable de se faire respecter. Lui seul a la puissance de faire payer le grand patronat.

Après la publication des ordonnances, Berger de la CFDT s'est lamenté en disant qu'il aurait espéré mieux et Mailly de FO a gonflé le torse disant qu'il avait réussi à éviter le pire. À l'approche de la journée organisée par la CGT, la FSU et Solidaires, les médias ont insisté sur la division syndicale. Mais, dans bien des entreprises, des militants FO et CFDT ont manifesté. Ce sont ceux qui se mobilisent qui ont raison. Il ne faut pas attendre après les sommets syndicaux pour le faire.

La prochaine journée d'action, prévue le 21 septembre par la direction de la CGT, doit être l'occasion d'amplifier et d'élargir la mobilisation, afin de créer le rapport de force nécessaire pour imposer les intérêts communs de tous les travailleurs.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Ordonnances : attaque contre les représentants du personnel	4
Berger et Mailly : plutôt mentir que combattre	4
Travailleurs accidentés : licenciements facilités	4
Macron : un serviteur des patrons à Athènes	5
Après le CICE : les étrennes du patronat	5
Fiscalité du capital : récompenser les plus riches	5
Budget de l'armée : pour quelques milliards de plus	5
Fête de L'Humanité : non, le communisme n'est pas dépassé !	6
Du 12 au 23 septembre : quels intérêts défend Mélenchon ?	6
Rentrée de Le Pen : conformisme patronal	6
Migrants : Macron veut plus d'expulsions	7
Enseignement supérieur : l'université pour tous remise en cause	7
Auvergne : les couacs de la rentrée scolaire	7

Lycée Voltaire : non aux classes surchargées	7
Logement : plus cher et plus précaire	10
Les foyers des jeunes travailleurs concernés	10
Vitry-le-François : augmentation des charges	10
Moins d'emplois aidés : détérioration des services publics	10
Jeux olympiques : Paris 2024, au bonheur des patrons	16
Vaccins : ne pas se tromper de cible	16
« Fraude sociale » : la chasse aux pauvres	16
DANS LE MONDE	
Allemagne : une campagne loin des intérêts des travailleurs	8
Esclavagisme : la mémoire des massacreurs célébrée	8
Caraiïbe : l'ouragan Irma, un révélateur de la misère	9
Saint-Martin, Saint-Barth et... Saint-Macron	9
ENTREPRISES	
SNCF : train d'attaques annoncé	11

Moulins : les conducteurs de bus en grève	11
Villejuif : contre la fermeture de la Bourse du travail	11
Nokia : encore des licenciements annoncés	12
Lannion : menace sur 91 emplois	12
Bosal - Reims : la justice blanchit les licenciés	12
PSA - Poissy : le serrage de boulons ne passe pas	13
PSA : les patrons au-dessus des lois	13
Chaffoteaux condamné	13
La Poste - Angers : contre les suppressions d'emplois	14
Tellier - Argenteuil : la force des travailleurs c'est la grève	14
Éritel - Anetz : mobilisation réussie	14
Monoprix - Caen : une colère justifiée	14
Paimpol : pour le maintien des urgences à l'hôpital	14
RUSSIE 1917	
Septembre : face à la catastrophe imminente	15

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Contre les ordonnances : des manifestations réussies

Les 180 rassemblements et manifestations programmés le 12 septembre par la CGT, rejointe par la FSU, Sud et des organisations étudiantes et lycéennes, ont été des succès. Des centaines de milliers de travailleurs et de jeunes ont dit leur refus des ordonnances, de la destruction du Code du travail, de tous les mauvais coups encore en préparation du côté des patrons et du gouvernement.

Dans toutes les villes où la comparaison a pu être faite, les cortèges étaient de l'ordre de ceux de 2016 contre la loi El Khomri. C'était notamment le cas à Paris, que l'on prenne en compte les chiffres de la CGT ou ceux de la

préfecture. C'était aussi le cas dans les grandes villes et dans des villes plus petites comme Reims, Belfort et bien d'autres.

La participation de cortèges de FO a été variable, mais les banderoles de ce syndicat étaient partout

présentes, malgré l'attitude de sa direction confédérale. On a aussi vu, à Paris, un cortège de la CFDT.

On a vu défiler des manifestants visiblement heureux de se retrouver nombreux, heureux aussi de pouvoir dire son fait à Macron sur de multiples pancartes, de contredire les tenants du patronat qui monopolisent d'habitude la parole.

Personne ne croit que cette seule journée suffira à faire reculer le gouvernement. Mais les manifestants, par leur nombre et leur allant, ont démenti ceux qui prétendent que



rien n'est possible puisque Macron est passé.

Mais si, tout est possible, lorsque les travailleurs se battent sur leur terrain, avec leurs armes, les grèves et les manifestations, tous

ensemble. La journée du 12 septembre ne doit être que le début d'une mobilisation avant une prochaine étape déjà fixée le 21.

Paul Galois

À la discrétion des patrons

Il n'y a aucun doute sur la validation par le Conseil des ministres, le 22 septembre prochain, du projet d'ordonnances antiouvrières rédigé par l'équipe de Macron. Mais, dans près de 200 manifestations à travers le pays, des centaines de milliers de travailleurs, chômeurs, retraités, salariés du public comme du privé ont fait connaître leur refus du « toute licence aux patrons » que constitue cet attirail législatif régressif.

La précipitation mise en œuvre pour satisfaire quelques milliers de bourgeois, capitalistes, actionnaires, financiers, ne cherche même plus, comme en temps de campagne électorale, à se dissimuler derrière les prétextes de faciliter l'embauche ou de volet social. Non : la loi travail version Macron-Philippe est, de A à Z, un arsenal permettant d'aggraver l'exploitation du monde du travail, par la précarisation accrue des uns et la toute-puissance octroyée aux autres.

Avec la primauté des accords d'entreprise fort justement nommés offensifs, moins favorables que les accords de branche ou

les conventions collectives, les salariés pourraient se voir imposer une baisse des salaires, une diminution du nombre de RTT ou de la rémunération des heures supplémentaires. Le patron pourrait, sous prétexte de circonstances exceptionnelles qu'il lui reviendrait de définir, obliger certains salariés à travailler jusqu'à 60 heures hebdomadaires. Refuser ces dégradations des conditions de travail, refuser une mobilité forcée, pourrait être un motif de licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Les suppressions de personnel réalisées sous prétexte de baisse de commandes ou de chiffre d'affaires seraient simplifiées

pour le chef d'entreprise qui, en particulier, ne serait plus tenu d'apprécier les difficultés économiques invoquées à l'échelle du groupe, mais seulement à celle du périmètre hexagonal. Des ruptures conventionnelles collectives pourraient être prévues, sans proposer de congé de reclassement, avec retour direct à la case Pôle emploi.

Foin du mythe de la flexisécurité cher à Macron ! La flexibilité selon les besoins de fonctionnement de l'entreprise, autrement dit de la course au profit, serait au rendez-vous, mais pas la sécurité de l'emploi, et pas même l'emploi tout court. Quant à la sécurité, on s'en éloigne toujours plus. Les conditions des CDD (durée, nombre de renouvellements, délai de carence) ne seraient plus définies par la loi, supprimant un cadre légal qui, même souvent méprisé par les employeurs, permet encore aux travailleurs de se défendre. La mise en place des contrats de chantier,



ou de mission, revendiquée par le Medef depuis deux ans, ferait que les emplois et les salaires versés dépendraient de la durée de l'opération. Les TPE et PME bénéficieraient, pour licencier commodément, d'un droit à l'erreur non pénalisant : peu importe par exemple s'ils omettent de mentionner le motif du licenciement, ils rectifieront ultérieurement, sans que le travailleur mis à la porte puisse en appeler aux prud'hommes. Autant dire que, pour des travailleurs soumis à de telles lois,

obtenir un crédit immobilier ou une location deviendrait encore plus difficile.

Quand on ajoute que même la visite d'embauche réalisée par un médecin passerait aux oubliettes, on mesure la dimension de l'attaque macro-patronale, du retour en arrière qui se prépare, dans le seul but de doper les bénéfices des entreprises et la santé des dividendes. Les milliers de manifestants du 12 septembre ont montré qu'ils ne l'acceptaient pas.

Viviane Lafont

Une réponse à Macron !

Le gouvernement, relayé par les médias, parlait d'une journée test. Le test est passé avec succès. Macron avait préparé son plan à coups d'ordonnances, pour aller vite et mettre les travailleurs devant le fait accompli. Les centaines de milliers de manifestants du 12 septembre lui ont apporté une réponse cinglante. Ils ont montré qu'ils n'entendaient pas se laisser faire. Le mépris de classe de Macron a aussi sûrement fini de convaincre

certaines travailleurs qu'il était nécessaire de réagir.

Cette mobilisation est d'autant plus remarquable qu'elle s'est faite contre la direction de FO et de la CFDT. Mailly de FO a carrément sonné la démobilisation. Berger de la CFDT a refusé toute idée de manifestation, tout en passant son temps à se lamenter...

Le gouvernement et le patronat sont déterminés à mener leur guerre sociale contre le monde du travail. Il faut que les

travailleurs aient la même détermination à ne pas se laisser faire. La prochaine journée de mobilisation, du 21 septembre, doit être un succès plus grand que celui d'aujourd'hui. Et il faut profiter des jours à venir pour convaincre autour de nous d'autres travailleurs de se joindre à la mobilisation.

Cette première mobilisation est une réussite. Elle appelle une suite !

Nathalie Arthaud

AGENDA

Fêtes régionales

Lyon

- **Samedi 23 et dimanche 24 septembre**
- Samedi à partir de 17 h et dimanche de 11 h 30 à 19 h
- Saint Priest
- Espace Mosaïque
- **Dimanche à 16h, intervention de Nathalie Arthaud**

Mulhouse

- **Dimanche 24 septembre**
- à partir de 11 h 30
- Au Lerchenberg, 11, rue du Cercle à Mulhouse-Dornach

Toulouse

- **Samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre**
- du samedi 18 h au dimanche 18 h
- Parc des Expositions Hall 8
- **Dimanche à 15 h, intervention de Nathalie Arthaud**

Rennes

- **Samedi 30 septembre**
- à partir de 15 h
- Carrefour 18, 7, rue d'Espagne
- **À 18 h 30, intervention de Nathalie Arthaud**

Ordonnances : attaque contre les représentants du personnel

Les ordonnances constituent aussi une attaque contre les militants ouvriers. La fusion en un seul organisme, appelé comité social et économique (CSE), des délégués du personnel, du comité d'entreprise, du comité d'hygiène et de sécurité, va réduire considérablement le nombre de représentants du personnel.

Il faut attendre les décrets d'application pour savoir le nombre d'élus des salariés qui seront éliminés... et livrés au bon vouloir patronal, une fois écoulés les six mois de protection dont ils bénéficient après la fin de leur mandat.

Ces délégués au CSE, élus pour quatre ans, ne pourront pas exercer plus de trois mandats successifs (dans les entreprises de plus de 50 salariés). Voilà qui va imposer aux organisations syndicales un renouvellement impossible, en particulier dans les entreprises moyennes, si les vocations militantes ne se font pas beaucoup plus nombreuses.

Ainsi ces dispositions vont aboutir à un affaiblissement des syndicats dans les entreprises. Cela va sans doute satisfaire une bonne partie du patronat. Le grand patronat, lui, sait pourtant bien se servir des organisations syndicales

comme partenaires dès lors que celles-ci veulent bien jouer le jeu. Aussi les ordonnances laissent-elles au

patron toute latitude pour accorder des avantages maison supplémentaires aux organisations syndicales. Certaines espèrent peut-être encore tirer ainsi leur épingle du jeu avec une attitude coopérative.

Mais les militants qui ont à cœur de défendre leurs camarades de travail sont, eux, clairement visés.

Dominique Chablis



Travailleurs accidentés : licenciements facilités

Toute une série d'articles viennent limiter les obligations qui pesaient sur les employeurs vis-à-vis des salariés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Pire encore, les ordonnances prévoient, pour les plus grandes sociétés, la possibilité de jeter ces salariés à la rue en toute légalité.

Jusqu'ici, l'employeur avait l'obligation de principe de reclasser ces travailleurs. L'inaptitude totale ou partielle du salarié était accompagnée d'une procédure dans laquelle intervenait le médecin du travail, sous le contrôle du médecin inspecteur du travail. Évidemment, bien des employeurs passaient outre et jetaient à la rue le travailleur handicapé, plus assez exploitable à leurs yeux. L'obligation de reclassement pesait surtout sur les plus grandes entreprises, car pour les petites les possibilités étaient de fait très réduites.

Les entreprises qui ne respectaient pas ces obligations étaient assez systématiquement condamnées aux Prud'hommes, au moins à verser des indemnités doublées et des dommages et intérêts importants. C'était en particulier le cas de bon nombre de multinationales, qui licenciaient leurs salariés sans s'embarrasser d'un quelconque reclassement, comptant que la plupart n'auraient pas les moyens de les poursuivre en justice.

Les ordonnances allègent la procédure, et permettent même à l'employeur de contester les

conclusions du médecin inspecteur du travail les obligeant à reclasser un salarié, en désignant un médecin de leur choix pouvant rendre des décisions contraire ! Et si au final, malgré tout, l'employeur se voit imposer l'obligation de reclasser le travailleur, il ne devra plus le réintégrer dans l'usine ou au plus près de son lieu de travail. À défaut, il lui suffira de prouver qu'il a fait les efforts nécessaires.

Dorénavant, l'employeur aura satisfait à ses obligations s'il propose un poste n'importe où « au sein de tout le groupe », avec comme seule restriction qu'il se situe « au sein du territoire national »... à mille kilomètres, voire à Mayotte. Son refus prévisible permettra à l'employeur de le licencier sans craindre de condamnation.

Paul Sorel

Berger et Mailly : plutôt mentir que combattre

Au moment où des centaines de milliers de travailleurs sont dans la rue, les directions des syndicats CFDT, FO et CFE-CGC se trouvent quelque peu dépitées. Mais ce n'est pas la gravité des attaques antiouvrières contenues dans les ordonnances qui les inquiète.

Berger, de la CFDT, et Mailly, de FO, savaient comme tout le monde que Macron entendait poursuivre la politique patronale de ses prédécesseurs, et donc aggraver les attaques antiouvrières. Mais ces dirigeants syndicaux et quelques-uns de leurs collègues espéraient au moins que le gouvernement leur offre, à eux, quelques compensations. Ils n'ont eu que le droit de passer leur mois d'août à écouter respectueusement les élucubrations de quelques sous-ministres. Puis, la pièce terminée, les figurants ont été remerciés. Il n'est pas question d'accorder des droits supplémentaires aux bureaucraties syndicales, c'est même le contraire qui se profile.

Alors Berger se dit déçu mais affirme quand même que « peser est moins spectaculaire que les manifestations, mais tellement plus efficace ». Mais quand et où les suppliques désarmées du dirigeant de la CFDT ont-elles été efficaces pour la défense des travailleurs ? Quel coup leur a-t-il jamais évité ? Quel renoncement n'a-t-il pas signé ? Enfin, lorsque des militants de la CFDT se rendent à l'évidence et affirment qu'il faut combattre immédiatement et dans la rue les projets du gouvernement, Berger ne trouve qu'un argument : « La CFDT ne répond pas aux convocations de la CGT. » Elle se précipite en revanche, ventre à terre, à celles de Macron et du patronat.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a passé son été à expliquer la profonde différence entre Hollande et Macron. Hollande n'avait pas cru bon de convoquer les syndicats

pour discuter de la loi El Khomri, ce qui avait entraîné la colère de FO et sa participation aux journées d'action. Macron en revanche a organisé des heures de « réelle concertation » et les dirigeants de FO se sont prêtés au jeu. Après quoi Mailly a tenté de prouver que son syndicat avait arraché des concessions. Il n'a convaincu personne, même pas ses propres militants dont un certain nombre participent aux manifestations et appellent déjà à se joindre aux suivantes. En vertu de quoi Mailly a fini par déclarer « ne pas exclure d'attaquer juridiquement certaines ordonnances ». Les patrons et les ministres doivent être terrorisés !

La direction de la confédération des cadres, la CFE-CGC, avait, elle, depuis le début affirmé avec raison que les dispositions contenues dans les ordonnances ne créeraient aucun emploi et accroîtraient la précarité. Cela ne l'a pas empêchée, pas plus que celle de la CGT d'ailleurs, de participer à la comédie des réunions de juillet et août. Et, surtout, cela ne l'a pas conduite à appeler les travailleurs à manifester. Le prétexte trouvé est assez mince : la CGT n'aurait consulté personne sur la date de la manifestation. Alors la CFE-CGC prétend arracher des améliorations dans les négociations d'entreprise, comme si on pouvait obtenir par la bande ce qu'on n'a pas pu imposer de front.

Les dirigeants de ces confédérations mentent, en transformant des reculs de la condition ouvrière en victoires d'un prétendu dialogue social.

Paul Galois



Les militants de FO Loire-Atlantique votent contre la loi Macron.

Macron : un serviteur des patrons à Athènes

À l'occasion de son voyage à Athènes, émailé d'invectives contre les «*fainéants*», Macron a aussi donné le 7 septembre une représentation, avec l'Acropole en toile de fond, sur le thème de la «*refondation*» pour «*une Europe plus démocratique*». Mais, dans les coulisses, on a surtout discuté gros sous et contrats commerciaux.

Lors de son discours, Macron s'est posé en défenseur de la Grèce, en prétendant vouloir mettre fin à la guerre civile qui, d'après lui, avait déchiré l'Europe ces dernières années. Un sommet d'hypocrisie ! Car la guerre en question, c'est celle que les dirigeants des grands États européens ont menée à la Grèce en se faisant les huissiers des banques, allemandes et françaises principalement, pour la contraindre à rembourser sa dette, quelles que soient les conséquences pour la population grecque.

Conséquence de cette

politique, les classes populaires grecques sont exsangues, saignées à blanc par les institutions financières internationales et celles de l'Union européenne. Mais ce n'est pas cela qui intéresse Macron et la dizaine de PDG qui l'ont accompagné. En effet le gouvernement Tsipras se prépare à des privatisations et les groupes industriels français sont sur les rangs pour profiter de la curée. Total convoite l'exploration d'hydrocarbures en mer Ionienne et au large de la Crète, Suez et EDF lorgnent sur la distribution de l'électricité et de l'eau dans le pays. Les PDG de Sanofi et d'Engie étaient aussi de la partie.

À Athènes, en plus de faire sa propre promotion médiatique comme à chaque fois qu'il en a l'occasion, Macron a joué son rôle de représentant de commerce du capitalisme français.

Boris Savin

Les étrennes du patronat

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) baissera d'un point en 2018, puis disparaîtra en 2019, mais il sera remplacé par une baisse des cotisations des employeurs.

Créé fin 2012, le CICE est un vrai cadeau du gouvernement Hollande, au nom de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il s'élève à 7% de la masse salariale, pour les salaires compris entre le smic et 2,5 smic. Depuis sa création, sur la base de la déclaration des salaires des entreprises, les patrons ont obtenu de l'État un crédit de 47 milliards d'euros, sans compter 22 milliards à venir sur les salaires de 2017. Quant aux embauches par centaines de milliers qui devaient en résulter, on les cherche encore !

Le Medef a accueilli un peu fraîchement la décision du gouvernement de baisser le taux du CICE et même son remplacement, en 2019, par une baisse des cotisations patronales. C'est pourtant une de ses revendications, mais perdre un cadeau fiscal, c'est voir augmenter ses impôts, et gagnera-t-il au change ? Des représentants du grand

patronat ont prévenu que rien ne devait renchérir ce qu'ils appellent le coût du travail, ajoutant : «*Ce qu'il faut savoir, c'est si l'on veut ou non créer des emplois.*»

C'est oublier la bienveillance du gouvernement à son égard. Tout est prévu, puisque l'impôt sur les sociétés va baisser. Et, mieux, 2019 sera une année en or pour les patrons. En plus de la baisse des cotisations patronales dès le 1^{er} janvier, ils toucheront le dernier CICE sur les salaires de 2018. En cumulant les deux, on estime qu'ils pourraient ainsi gagner 13 milliards de plus qu'en 2018.

Non seulement les patrons continuent à puiser dans les finances publiques, mais il n'est même pas question d'une année blanche, du report d'un versement quelconque pour épargner les caisses de l'État : pour le patronat, on paye rubis sur ongle !

Sylvie Maréchal

Fiscalité du capital : récompenser les plus riches

Interrogé sur les mesures fiscales du gouvernement, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a annoncé la mise en place, dès 2018, d'un prélèvement forfaitaire unique de l'ordre de 30% sur les revenus du capital. Associé à la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), cela représente une bonne affaire pour la bourgeoisie.

Il s'agit de permettre à tous ceux qui possèdent des actions, obligations et autres placements bancaires, de s'acquitter d'un prélèvement forfaitaire unique d'environ 30%, plutôt que de les inclure dans leur impôt sur le revenu. Pour les plus gros

contribuables, qui déclarent au moins 152 260 euros par an et sont dans la tranche d'imposition à 45%, c'est un cadeau supplémentaire, qui s'ajoute au remplacement de l'ISF par un impôt sur les fortunes immobilières (IFI) qui exclut de la taxation tous les placements sur des valeurs mobilières, actions ou obligations.

Les plus gros contribuables bénéficient, de plus, de toutes sortes de dispositifs légaux leur permettant d'optimiser leur fiscalité. Des tableaux de maîtres à l'investissement outre-mer en passant par l'achat d'appartements neufs destinés à la location, les moyens de réduire, voire de

supprimer leurs impôts sur le revenu ne manquent pas, sans même parler d'évasion fiscale pure et simple.

Quant aux petits épargnants, qui mettent de côté quelques centaines ou milliers d'euros, ils ne gagneront rien dans l'affaire, et seraient même perdants, pour ceux qui sont imposés sur le revenu dans la tranche à 14%, si ce PFU leur était imposé. Le Maire promet d'ailleurs que «*les contribuables pourront toujours choisir l'imposition au barème, si c'est plus avantageux pour eux*».

Le ministre l'assure : ces nouveaux cadeaux fiscaux pour les revenus du capital n'ont d'autre but que de «*récompenser ceux qui prennent des risques et créent des richesses*». En fait de créer des richesses, les «*investisseurs*» placent leurs capitaux dans ce qui rapporte, des produits financiers spéculatifs en premier lieu, qui ne se traduisent guère en investissements productifs.

Dans l'univers de Le Maire, «*ceux qui créent des richesses*», ce sont en réalité ceux qui les empochent, et qui en empocheront toujours plus : son gouvernement y veille !

Nadia Cantale



Budget de l'armée : pour quelques milliards de plus

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé une «*hausse sans précédent*» du budget de la Défense, de 1,6 milliard d'euros pour 2018 et pour chacune des deux années suivantes.

Le 30 août, la ministre de la Défense avait déjà annoncé une augmentation de 250 millions par an du budget alloué à la recherche-développement dans le domaine militaire.

Depuis la campagne présidentielle, Macron n'a en effet cessé d'affirmer son objectif de faire atteindre au budget des armées 2% du PIB en 2050, pour le passer de 34,2 milliards d'euros en 2018 à 50 milliards en 2050.

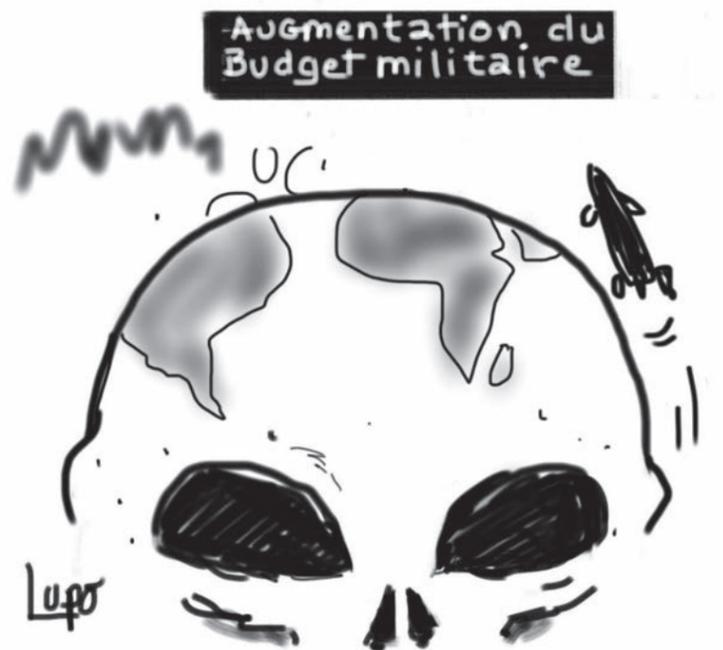
Le même budget avait pourtant fourni les épisodes du psychodrame du début de l'été. Pour boucler le budget de l'État, le gouvernement avait alors annoncé le gel de 850 millions d'euros de crédits à l'armée. Rien d'insurmontable : il s'agissait de repousser à

l'année suivante quelques commandes de missiles et autres engins de mort. Cela avait pourtant provoqué un tonnerre de protestations, notamment du chef d'état-major des armées qui avait dû démissionner.

Les généraux ont finalement obtenu gain de cause :

l'armée pourra s'acheter toutes les machines de guerre qu'elle souhaite, et ainsi reverser, sous forme de commandes, des milliards d'euros d'argent public aux industriels de l'armement, Dassault et Thales en tête.

Jacques Le Gall



Fête de *L'Humanité*: non, le communisme n'est pas dépassé!

À en croire les médias, à quelques jours de l'ouverture de la fête de *L'Humanité*, l'événement politique majeur de ce rassemblement serait la non-présence de Jean-Luc Mélenchon, qui a su habilement organiser, bien loin de La Courneuve, un rendez-vous à La Réunion.

On est aussi bien loin de la fête de septembre 2011, quand les dirigeants du PCF offraient avec empressement la vedette au leader de la future France insoumise, en le chargeant de prononcer le discours politique central, l'intronisant dans le rôle de sauveur suprême, en faisant de lui le candidat du Front de gauche à la présidentielle de 2012. Aujourd'hui, en fait depuis des mois, la créature crache à la figure de ses créateurs. Une situation qui, quand on y réfléchit, était amplement prévisible.

Faut-il regretter ce qui n'est en fin de compte qu'une clarification et se lamenter, comme le fait une fois de plus Pierre Laurent

pour le PCF, sur cette unité perdue? Il serait bien plus utile et bien plus efficace d'essayer d'en tirer les leçons.

Cette unité qu'on nous présentait comme une clef magique, la seule capable d'ouvrir la porte aux catégories populaires vers un avenir radieux, est apparue pour ce qu'elle est: du vent, une tromperie néfaste. Et, du même coup, a été remise en question l'illusion en l'efficacité d'un sauveur suprême, incarné par un politicien manœuvrier, arriviste, dont l'ambition affichée est aujourd'hui de prendre la place de Macron à la tête de l'État, dans le cadre institutionnel actuel.

Cette expérience, pour

rude qu'elle soit pour ceux qu'elle avait fait rêver d'un changement en douceur, sans effort et sans risque, doit aider à prendre conscience que l'issue est à rechercher dans une tout autre direction. La politique proposée par les dirigeants du PCF, depuis maintenant des décennies a mené aux impasses d'aujourd'hui, à des faillites qui ne touchent pas seulement le monde du travail, mais le PCF lui-même, qui a perdu au fil des années militants et électeurs. Au point qu'aujourd'hui ses dirigeants en sont à quémander que Mélenchon les accepte à sa traîne, quitte à se faire traiter avec un mépris insultant.

L'autre perspective, abandonnée depuis trop longtemps par les responsables du PCF, serait de renouer avec l'objectif de classe, avec la perspective communiste qui a été incarnée par des

générations de militants qui engageaient leur vie, à fond, pour qu'eux-mêmes ou leurs enfants puissent vivre une autre vie, dans une autre société, débarrassée de l'exploitation, libérée du capitalisme.

Que ce soit pour s'en

réjouir ou pour le regretter, beaucoup prétendent qu'une telle perspective serait caduque, voire entermée. À Lutte ouvrière, nous ne sommes pas de ceux-là. Et nous pensons ne pas être les seuls.

Jean-Pierre Vial

Lutte ouvrière à la fête de *L'Humanité*

Notre stand est situé avenue Olga Bancic, près du Village du monde, en face des stands de Saint-Denis et de Gennevilliers.

Débats sur :

- la situation sociale et politique après la manifestation du 12 septembre contre les attaques antiouvrières du gouvernement (vendredi 19 h, samedi 20 h et dimanche 14 h)

- l'actualité de la Révolution russe de 1917 (samedi 16 h et dimanche 12 h).

Notre camarade Nathalie Arthaud animera deux de ces débats, samedi 16 septembre à 16 h et dimanche 17 septembre à 14 h.

Du 12 au 23 septembre: quels intérêts défend Mélenchon?

Mélenchon a fini par participer, avec tous les députés de La France insoumise (LFI) souligne-t-il, à la manifestation CGT du 12 septembre. Et il a tenu à dire qu'il « n'y avait pas de compétition avec la CGT », entre la manifestation du 12 et celle de LFI le 23 septembre à Paris « contre le coup d'État social » de Macron, où « tout le monde est bienvenu ».

Au passage, Mélenchon s'est félicité par avance que son initiative du 23 rassemble « des milliers de militants de toutes origines, des syndicalistes, des communistes, des socialistes, (...) même si leurs dirigeants n'ont pas choisi d'y appeler ».

On verra ce qu'il en sera. Mais ce que l'on voit déjà, c'est que Mélenchon se pose en chef de l'opposition à Macron sur le terrain de ce qui pourrait ressembler aux défaites Union de la gauche ou Gauche plurielle.

Pour cela, il lui faut à la fois rassembler derrière lui le plus largement, et ne se retrouver lié à aucun appareil partisan ou syndical dont il dépendrait. Cela explique pourquoi maintenant il s'essuie régulièrement les pieds sur le PCF, alors qu'il y a cinq ans il avait eu besoin de la capacité militante de ses membres et sympathisants pour se placer sur orbite.

Du côté d'un PS naufragé, Mélenchon ne risque pas grand-chose et peut même se targuer que

l'ex-candidat du PS à la présidentielle 2017, Benoît Hamon, ait annoncé venir manifester avec LFI le 23 septembre.

Qualifier cela « d'événement politique de première importance », cela fait sourire. Mais cela donne une idée de ce que Mélenchon cherche à faire: recycler à son profit des politiciens pouvant ressusciter des illusions auprès des milieux populaires, comme celles qui avaient accompagné les avatars de l'Union de la gauche de Mitterrand à Jospin.

Et ce n'est pas un hasard si Mélenchon, qui use et abuse du mot peuple, rejette tout ce qui pourrait rappeler que les travailleurs font partie d'une classe sociale qui a des intérêts spécifiques à défendre.

Lors de son meeting de rentrée dans le quartier du Panier à Marseille, il a appelé « le peuple » au « combat » et à « déferler » fin septembre dans Paris contre « le président des riches ». Au nom de quoi?

En reprochant à Macron d'imposer « le libéralisme, donc la pagaille » et « d'engueuler les Français ». Les Français? Ce sont pourtant les travailleurs, en activité, en retraite ou au chômage, français ou non, qu'attaque Macron. Mais ce n'est pas ce qui préoccupe Mélenchon. D'ailleurs, il l'a rappelé publiquement à Marseille, en disant qu'il s'adressait au peuple dans son ensemble, et non aux seuls salariés organisés.

Mélenchon veut se placer dans le cadre institutionnel du système. Qu'il le fasse en solo ou pas, comme certains le lui reprochent, importe peu. Il ne souhaite pas que les travailleurs mènent le combat sur le terrain de la lutte de classe, mais bien qu'ils s'en remettent à un politicien qui prétend représenter le peuple.

De Mitterrand à Jospin, puis Hollande, les travailleurs ont payé cher les illusions en un « bon » gouvernement qui les protégerait dans le cadre du système. Et ils continuent d'en faire les frais avec la démolition actuelle du monde du travail et de ses organisations, alors que le monde de la bourgeoisie, lui, s'attaque tous azimuts aux conditions d'existence de la classe ouvrière.

Pierre Laffitte

Rentrée de Le Pen: conformisme patronal

À Brachay, en Haute-Marne, Marine Le Pen a effectué sa rentrée politique le 9 septembre devant une banderole sur laquelle était écrit: « En avant pour un nouveau Front national ». Mais, dans son discours, elle n'a pas fait dans l'innovation, reprenant essentiellement la démagogie xénophobe et sécuritaire qui constitue le fonds de commerce traditionnel de l'extrême droite.

Le Pen a enchaîné ses thèmes de prédilection, amalgamant terrorisme et islam, insécurité et immigration, appelant de ses vœux une fermeture totale des frontières, prenant comme modèle dans ce domaine la Hongrie et son régime ouvertement raciste.

Si nouveauté il y a, elle tient à la situation politique qui a vu l'effondrement du PS et de LR, et l'élection de Macron à la présidence. Marine Le Pen se pose en alternance face à ce qu'elle appelle le macronisme, présenté comme une opération de destruction de la France, de ses territoires, de sa culture, de ses traditions au profit du « règne de l'argent ».

Le Pen prétend opposer une vision d'ensemble, cohérente, panoramique dit-elle, à celle de Macron. Mais si on retrouve en effet une vision d'ensemble, elle n'a là encore rien de nouveau et rappelle les couplets de la bonne vieille extrême

droite pétainiste qui dénonçait l'anti-France, désignant ainsi les étrangers, les Juifs, les communistes.

Dans son discours, Le Pen a consacré quelques minutes à faire mine de s'adresser aux travailleurs, en dénonçant la loi travail et la précarité que Macron veut imposer avec les contrats de mission. Elle l'a fait en dame patronnesse défendant le maintien d'un « lien durable de loyauté entre le salarié et son entreprise, partageant le même projet ».

Sur ce terrain, elle reprend le discours patronal, celui de Macron et de tous ceux qui s'inclinent face au pouvoir des capitalistes. Pour ces gens-là, de Gattaz à Macron en passant par Le Pen, travailleurs et patrons seraient dans le même bateau. Tous prêchent soumission et résignation aux exploités, y compris Le Pen, quelle que soit sa démagogie.

Gaëlle Régent

Auvergne : les couacs de la rentrée scolaire

Selon les autorités académiques, la rentrée en Auvergne s'est effectuée de façon tout à fait satisfaisante. Pourtant les points noirs ne manquent pas : non-renouvellement des contrats aidés, retour à la semaine des quatre jours, classes surchargées, manques de postes ou de places.



Les travailleurs de l'école Michelet de Montferrand.

Il y a par exemple une insuffisance de places en internat dans l'agglomération clermontoise. Wauquiez, le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a promis 600 places supplémentaires, mais pas avant 2023!

En Haute-Loire, la municipalité d'Azérat, une toute petite commune, subit de plein fouet la suppression des contrats aidés. Faute de ressources, le maire n'a pas pu renouveler le contrat de la personne qui assurait les fonctions d'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Il a été obligé de reporter la rentrée, pour des raisons de sécurité, ne voulant pas que les enfants

de maternelle restent dans une salle sans surveillance. Le maire a demandé aux conseillers municipaux de venir surveiller la cantine! L'inspection académique reconnaît le problème et espère que cela va s'arranger... tout seul!

Dans la banlieue de Clermont-Ferrand, à Marsat, des parents d'élèves réclament un poste de plus en raison de classes surchargées. Dans l'ensemble du département du Puy-de-Dôme, il y aura au total treize nouvelles classes dédoublées de douze élèves, dans les secteurs de REP + (réseaux d'éducation prioritaire renforcés). Mais il faut donc plus de places, plus

de salles, ce qui n'a pas été prévu. Comme le disent les parents d'élèves et les enseignants : « Comment va-t-on pousser les murs ? »

La baisse des dotations de l'État a aussi des conséquences désastreuses sur l'organisation des temps d'activité périscolaire : dans plusieurs communes, c'est devenu une simple garderie.

À La Roche-Noire, parents d'élèves, enseignants et élus municipaux sont mobilisés pour obtenir la réouverture d'une troisième classe, fermée depuis 2013. Des familles avec enfants sont venues s'installer dans la ville, grossissant ainsi les effectifs. C'était pourtant prévisible!

À l'école Michelet de Montferrand, la colère a éclaté. Les enseignants, soutenus par les parents d'élèves, sont en grève le jour de la rentrée pour protester contre les sur-effectifs dans les classes. Ils réclament au moins un poste de plus. Les responsables académiques osent soutenir qu'il n'y a pas de surcharge, oubliant de tenir compte des enfants handicapés. De plus, il n'y a pas assez de places à la cantine : une trentaine d'enfants doivent être transportés en bus à celle d'un autre quartier!

Un peu partout, c'est le manque de moyens, tant en personnel qu'en financement, qui provoque ces difficultés dues à la politique ministérielle et gouvernementale, qui se préoccupe d'être très généreuse envers le patronat plutôt qu'envers le service public.

Correspondant LO

Enseignement supérieur : l'université pour tous remise en cause

Pendant tout l'été, on avait assisté à la pagaille pour les inscriptions dans les facultés, qui se font désormais sur Internet par le portail APB (admissions post-bac). Au début de l'été, sur les plus de 800 000 bacheliers inscrits, 65 000 n'avaient pas obtenu de place dans l'université de leur choix.

À la fin août, d'après Frédérique Vidal la ministre de l'Enseignement supérieur, ils étaient encore 6 000 étudiants à ne pas avoir pu s'inscrire, notamment des bacheliers technologiques et professionnels qui avaient formulé des demandes en BTS et IUT. Mais, en plus des nouveaux inscrits, il y a aussi des étudiants déjà en faculté que leurs universités refusent quand ils demandent de poursuivre leurs cursus, en

master par exemple.

La ministre et son collègue de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ont dénoncé les lacunes du portail APB et annoncé sa disparition pour 2018. Ils ont lancé le 17 juillet une concertation pour trouver des solutions aux problèmes des inscriptions en faculté. Mais d'ores et déjà Macron a donné le ton et montré dans quelle direction le gouvernement cherchait ces prétendues solutions.

« Nous ferons en sorte que l'on arrête par exemple de faire croire à tout le monde que l'université est la solution pour tout le monde », a-t-il annoncé. Le Premier ministre a, lui, lancé l'idée de mettre en place des pré-requis à la rentrée ou une année zéro permettant de trier entre les étudiants, tout cela allant de pair avec l'annonce d'une baisse de 311 millions d'euros dans le budget de l'enseignement supérieur pour 2017 et de la baisse de 5 euros des APL, qui touche directement bien sûr les étudiants.

Clairement, Macron et le gouvernement proclament que l'heure est à la sélection par l'argent et au renforcement des inégalités.

Cédric Duval

Migrants : Macron veut plus d'expulsions

« Nous reconduisons beaucoup trop peu », a déclaré Macron aux préfets, pour leur signifier qu'il souhaitait dorénavant plus d'expulsions. Tout en prononçant la phrase rituelle sur la tradition d'accueil et d'asile de la France, il souhaite manifestement donner des gages à l'opinion réactionnaire et xénophobe.

Macron envisage ainsi une loi pour, dit-il, « refonder la politique d'immigration ». En fait de refondation, il s'agit d'une totale continuité avec les politiques répressives menées par les précédents gouvernements. En effet elle prévoirait la réduction à six mois du délai d'instruction des demandes d'asile. Cela signifie supprimer les possibilités de recours en cas de refus. La durée de rétention administrative sera allongée, de façon à donner aux policiers plus de temps pour rassembler des éléments autorisant les reconduites aux frontières.

Enfin le gouvernement a nommé un ambassadeur aux migrations, dont le rôle

sera, en coopération avec les États des pays de départ des migrants, de mettre en place des mesures pour faciliter le rapatriement des expulsés et d'autres mesures pour tenter de limiter le nombre des départs vers l'Europe.

Macron entonne le même refrain démagogique et mensonger que ses prédécesseurs, qui consiste à rejeter les problèmes de la société sur les immigrés qui seraient trop nombreux. Une politique destinée à faire oublier que, dans le même temps, il a tout de même offert des milliards de réductions d'impôt aux bourgeois de ce pays.

Stéphane Fort



La police contre les familles de migrants

Lycée Voltaire – Paris : classes surchargées!

Le lycée Voltaire, dans le 11^e arrondissement de Paris, a augmenté ses effectifs de façon fulgurante ces dernières années : dans cet établissement prévu pour 1 200 élèves, il y en avait 1 841 en 2016-2017.

À la réunion de pré-rentrée du 1^{er} septembre, le proviseur a annoncé que toutes les classes de seconde étaient ouvertes à 35 élèves, et déjà pratiquement remplies. Les enseignants, qui avaient décidé en mars dernier de ne pas accepter de classes de plus de 30 élèves, sont allés dans la foulée au rectorat de Paris, occupant le hall pendant plus de deux heures et votant la reconduction de la grève pour le lendemain.

Reçue l'après-midi, une délégation s'est entendu dire que le district de l'Est parisien était étouffé par le nombre d'élèves et que les locaux existants

ne permettaient pas de créer de nouvelles classes. Ce n'était une nouvelle pour personne, car il y a des années que cela dure. Construire un nouveau lycée dans ce secteur s'imposerait, mais la politique d'économies des gouvernements successifs a conduit à choisir de bourrer les lycées.

Preuve cependant que la mobilisation des enseignants a eu un effet : vendredi 8 septembre, un demi-poste de conseiller principal d'éducation (CPE), qui était demandé depuis longtemps, a été créé. Mais cela ne résout pas le problème des sureffectifs dans les classes, celles de seconde restant à 35,5 élèves en moyenne.

Le mouvement a été provisoirement suspendu, mais les enseignants restent mobilisés.

Correspondant LO

Allemagne : une campagne loin des intérêts des travailleurs

Le 24 septembre, auront lieu en Allemagne les élections législatives. Depuis des mois, les sondages prévoient un large succès de la CDU/CSU, le parti de la chancelière Angela Merkel qui serait alors en route pour un quatrième mandat.

Le candidat social-démocrate, Martin Schulz du SPD, plafonne à une quinzaine de points derrière Merkel. Mais ce qui est frappant, c'est à quel point les programmes et thématiques des grands partis sont proches. Qu'il s'agisse de politique internationale ou nationale, de l'âge de la retraite (déjà porté à 67 ans par les deux partis ensemble) ou de la sécurité qu'il s'agirait de renforcer, de la politique vis-à-vis des réfugiés, le SPD a bien du mal à trouver quelques détails qui lui permettraient de se différencier de la chancelière. Même dans leur absence d'intérêt pour les problèmes et préoccupations des classes populaires, les deux partis ne font pas semblant de se distinguer.

D'ailleurs, toutes les combinaisons de gouvernement semblent possibles : en fonction des résultats, la CDU de Merkel pourrait, soit gouverner uniquement avec le Parti libéral FDP, soit avec le FDP

et les Verts, soit reconduire une grande coalition avec le SPD. Cela montre aussi combien ces partis sont compatibles et cela contribue peut-être au manque d'intérêt de l'électorat populaire.

Dans ce contexte, le principal argument des partisans de Merkel est son image rassurante, l'idée qu'elle serait garante d'une stabilité, ajouté au leitmotiv selon lequel, en Allemagne, cela irait quand même mieux que dans la plupart des autres pays. Pour ces raisons, un certain nombre d'électeurs traditionnels du SPD, y compris des milieux populaires, pensent voter cette fois pour Angela Merkel.

L'argument qu'ils retiennent est en particulier celui de la stabilité. Mais quelle stabilité peut-il y avoir en ce monde ? Alors qu'en Allemagne aussi les multinationales licencient et ferment des usines, que la spéculation menace toute l'économie d'un nouveau

krach boursier ou financier ? Quelle stabilité, alors que des dirigeants aussi imprévisibles que Trump sont aux commandes, tandis que personne n'aurait imaginé, par exemple, une dégradation aussi radicale des relations que celle qui s'est produite entre l'Allemagne et la Turquie ? Dans le monde capitaliste, la stabilité est une chimère, encore moins crédible depuis la crise.

Quant à l'idée constamment répétée par les politiciens et les médias selon laquelle l'Allemagne va bien, de quelle Allemagne parlent-ils ? Est-ce celle des travailleurs déjà usés contraints de s'échiner dans les ateliers jusqu'à l'âge de 67 ans, pour toucher ensuite une retraite proche du seuil de pauvreté ? Ou est-ce celle des retraités obligés de continuer à travailler parfois jusqu'à 74 ans, tellement les retraites sont minables ? N'en déplaise à Mélenchon, en Allemagne 17 % des retraités sont pauvres.

L'Allemagne dont ils parlent n'est pas non plus celle des ouvriers qui galèrent de CDD en contrat intérimaire jusqu'au prochain



Les travailleurs âgés de plus en plus nombreux.

temps partiel. Combien sont-ils aujourd'hui à devoir cumuler deux ou trois boulots pour vivre ? L'Allemagne qui va bien n'est pas non plus celle des mères célibataires ou des 2,5 millions d'ouvriers qui doivent demander HartzIV, l'équivalent du RSA, pour compléter des salaires misérables.

Sur tous ces sujets, les partis gouvernementaux n'ont naturellement rien à dire, rien à proposer. Seule Die Linke (La gauche), le parti issu de la gauche social-démocrate et de l'ancien Parti

communiste d'Allemagne, tient un langage un peu différent, mais elle non plus n'a aucune issue à proposer à la classe ouvrière. Sa seule perspective serait de gouverner en appui du SPD, comme elle le fait à l'échelle de Länder (régions), en y imposant la même austérité que les autres gouvernements régionaux.

Une chose est sûre : pour les classes populaires, le changement ne viendra pas de ces élections.

Alice Morgen

Esclavagisme : la mémoire des massacreurs célébrée

À la suite des affrontements de Charlottesville, aux États-Unis, consécutifs au déboulonnage de la statue du chef militaire sudiste le général Lee, la presse française s'est indignée du nombre de monuments (quelque 1 500) à la gloire de défenseurs de l'esclavage aux États-Unis.

Mais, en France, de nombreuses rues portent le nom de personnalités ayant joué un rôle essentiel dans la mise en place et la défense du système esclavagiste.

Colbert, dont la statue trône devant le Palais-Bourbon, fut pourtant l'auteur du Code noir (1685) qui réglait le statut des esclaves, définis comme des biens meubles. Il fonda en 1664 la Compagnie des Indes occidentales, impliquée dans le commerce triangulaire

transatlantique, dont la traite négrière et l'esclavage colonial étaient des piliers. Et dans les villes portuaires qui profitèrent de ce commerce, comme Bordeaux, Nantes ou Le Havre, bien des rues portent les noms de négriers.

On peut ajouter que nombre de rues ou de places portent le nom de massacreurs d'ouvriers. Le bourreau des ouvriers parisiens en juin 1848, le général Cavaignac, a son nom de rue au Havre, à Tours, ailleurs peut-être. Il en va de même du maréchal Saint-Arnaud, artisan de la conquête de l'Algérie et fusilleur d'ouvriers à Paris. Adolphe Thiers, ministre de l'Intérieur, réprima les Canuts lyonnais en avril 1834 (600 morts) puis fit massacrer les habitants d'un immeuble rue Transnonain, à Paris. Chef du gouvernement en 1871, il fut le bourreau du premier gouvernement

ouvrier, la Commune de Paris (peut-être 20 000 morts). Aujourd'hui, des centaines de rues portent son nom. Quelque 640 écoles portent celui de Jules Ferry, qui expliquait que « les races supérieures ont un droit sur les races inférieures » et était un partisan si zélé de la colonisation qu'il en était surnommé Ferry le Tonkinois. Quant à ceux qui conduisirent des millions de Français à la gigantesque boucherie de 1914-1918, où 1,4 million d'entre eux perdirent la vie, leurs noms et leurs statues sont partout, du maréchal Foch au président Poincaré, en passant par le ministre et Premier ministre Clemenceau. Ce dernier avait déjà été chef du gouvernement et, en 1908, avait fait tirer sur les ouvriers à Draveil et Villeneuve-Saint-Georges (six morts).

Enfin, nombre de ceux qui firent la guerre aux peuples indochinois ou algérien luttant pour leur indépendance ont donné leur nom à des lieux, des 3 900 avenues ou boulevards portant le nom de De Gaulle, aux bibliothèques et autres places portant celui de Mitterrand.



La statue de Colbert, auteur du Code noir, devant l'Assemblée nationale.

La Révolution française déboulonna bien des statues et débaptisa bien des noms de lieux de ceux qui incarnaient l'Ancien régime. La Révolution russe en fit autant avec les figures du tsarisme. Dans la France contemporaine, pour que

les noms des esclavagistes, des bourreaux des guerres coloniales et des assassins d'ouvriers soient remplacés par ceux des combattants de la cause des opprimés, il faudra assurément... une nouvelle révolution.

Michel Bondelet



... et massacreur!

Caraïbe : l'ouragan Irma, un révélateur de la misère

Le cyclone Irma aura été le plus puissant cyclone à traverser les Antilles de mémoire de contemporain, avec la catégorie 5 sur une échelle de 5.

Puissant et destructeur, il a totalement détruit plusieurs îles des Petites Antilles dont Antigua et Barbuda, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Il a frappé un peu moins fort les Grandes Antilles en faisant malgré tout des dégâts importants à Porto Rico, Saint-Domingue, le nord d'Haïti, en particulier les villes de Ouanaminthe, Port-de-Paix et leurs environs. Il y a pour l'instant une victime décédée et un disparu en Haïti. Irma a aussi fait beaucoup de dégâts matériels et humains à Cuba où l'on compte dix morts. Puis cela a été le tour de la Floride où les inondations sont très importantes. À ce jour, il y a eu 40 morts sur toute la trajectoire d'Irma jusqu'en Floride et des dizaines de blessés, dont onze dans les Antilles françaises. Plusieurs personnes ont disparu ou sont blessées, dont deux graves. En Floride on compterait au moins trois morts.

À part l'effet de houle et certaines plages endommagées, la Martinique et la Guadeloupe ont été épargnées cette fois, l'ouragan étant passé plus au nord. Le cyclone José très puissant, qui suivait Irma, a modifié sa trajectoire passant au large des îles de la Caraïbe avec très peu de conséquences.

La population pauvre particulièrement touchée

Les scientifiques sont unanimes à dire que la fréquence et la puissance des cyclones sur la planète sont

liées au réchauffement climatique, lui-même conséquence de l'irresponsabilité du système capitaliste. Les dégâts, eux, frappent toujours plus cruellement les plus pauvres et les plus démunis. Selon que l'on appartient à l'une ou l'autre des classes sociales, les conséquences des catastrophes dites naturelles ne sont pas les mêmes. On l'a vu dans le cas des deux îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Saint-Barthélemy est une île où beaucoup de milliardaires ont une résidence, à commencer par le président des USA, Donald Trump, qui y a un palace. À Saint-Martin, l'opulence et la richesse voisinent avec la misère la plus grande. Paradis pour milliardaires, refuge de vacances pour riches acteurs et chanteurs français ou américains, ces îles, et surtout Saint-Martin, sont un enfer pour les travailleurs, les chômeurs, les pauvres dans certains quartiers comme le quartier d'Orléans et d'autres. Il y a à Saint-Martin un grand nombre de travailleurs immigrés. On compte plusieurs dizaines de nationalités différentes dont une grande majorité de travailleurs haïtiens ayant fui l'extrême misère dans leur pays.

Évacuations sélectives

Irma a été un révélateur cru, par ses conséquences, des inégalités au sein de la population sinistrée. Lorsque des sinistrés dénoncent le fait que « les Blancs ont été évacués sur la Guadeloupe » en priorité,

« alors que la population noire n'était pas admise tout de suite dans les avions », ils ne font que traduire un état de fait et un sentiment qui sont permanents à Saint-Martin dans la population pauvre.

Il se trouve que les riches sont blancs et les démunis en grande majorité noirs. Dans la bouche de la population noire, le terme « blanc » est d'ailleurs synonyme de privilégié.

Le fait, par exemple, qu'un bateau ait été envoyé à Saint-Martin et soit revenu à Saint-François en Guadeloupe de nuit, comme une opération secrète, avec essentiellement des touristes américains et seulement trois Noirs de Saint-Martin, a choqué la population. D'autant que sur ce bateau il y avait encore des places libres.

Encore six jours après le passage d'Irma, les évacuations se faisaient au compte-gouttes, ce qui excédait les habitants. La distribution de l'aide et surtout de l'eau potable se faisait aussi au compte-gouttes. Une grande partie de la population est encore en attente de l'aide d'urgence en eau, en nourriture, en tout. Il n'y a plus rien à Saint-Martin, ni eau potable, ni produits de première nécessité, ni essence, ni médicaments.

On peut donc comprendre l'impatience légitime et la colère de la population. Il ne s'agit pas de dire que rien n'a été fait par les services de l'État. Mais quand même, ces services savaient plusieurs jours à l'avance qu'Irma se dirigeait droit sur les deux îles et son extrême dangerosité était connue. Des millions de litres d'eau et non pas seulement quelques palettes auraient

part, la population et surtout les plus pauvres, les plus démunis, se retrouveront devant la même brutale réalité du dénuement extrême qui pour certains est leur mode de vie permanent.

Macron, se moque du monde avec son numéro de prince venant calmer ses sujets sur ses terres lointaines. Beaucoup en étaient conscients qui lui ont fait sentir leur colère.

P J-C



Distribution de vivres à la population.



Les dégâts à Saint-Barthélemy.

dû être prédisposés en Guadeloupe et préparés pour être acheminés immédiatement après les épisodes cycloniques, voire largués en différents points des îles sans interruption, dès que possible. Même entre Irma et José, des largages étaient possibles puisque les aéroports étaient impraticables à ce moment-là. De même, le nombre d'avions et donc de rotations pour les évacuations aurait dû être prévu bien plus largement à l'avance. Le véritable pont aérien n'a commencé que cinq à six jours après le cyclone.

Quels pillages ?

À propos de ce que l'on a appelé les pillages sur lesquels les médias ont fait grand bruit, eh bien oui, la population est allée se servir. Elle l'a même fait de manière bon enfant et parfois en famille, pas comme des voleurs, dans certains magasins et supermarchés, car elle manquait de tout. Pour beaucoup de gens, c'était une question de survie et ils ont eu raison de le faire. Bien sûr, certains ont pris du matériel hi-fi, mais une grande partie de la population est tellement pauvre qu'on peut comprendre qu'elle ait cherché à profiter de l'aubaine.

S'il y a eu quelques délinquants et malfrats, ce n'était pas le cas de l'ensemble de la population. Les services de l'État, au lieu de penser tout de suite à la répression auraient mieux fait d'ouvrir les magasins Super U et autres supermarchés, et d'organiser la distribution en s'appuyant sur la population. Mais non, leur réflexe est d'abord de se méfier d'elle comme d'un danger !

Dans tous les pays, on assiste à ce phénomène dit de pillage lors des catastrophes. Le scandale n'est pas là, il est dans l'existence permanente de cette misère ! Il est plus facile de s'en prendre à de prétendus pilleurs que d'expliquer les retards des secours, plus facile de renforcer la présence militaire en déclarant qu'il fallait bien sécuriser l'île avant de distribuer l'aide.

Heureusement, les travailleurs et les pauvres savent s'entraider et faire preuve d'une immense solidarité tout comme ils l'ont fait lors du séisme en Haïti. C'est une force, c'est aussi un motif d'optimisme pour la période qui vient et pour l'avenir des classes populaires des îles dévastées de la Caraïbe.

Pierre Jean-Christophe

Saint-Martin, Saint-Barth et... Saint Macron

« Saint-Martin renaîtra », « la reconstruction se fera », « l'école reprendra, l'eau potable reviendra. » Voilà ce que Saint Macron a déclaré à Saint-Martin : et tout sur le même mode du futur. L'espoir fait vivre...

Les écoles devraient rouvrir sous des tentes gonflables, dans cette chaleur et cette humidité, et dans une saison cyclonique qui se termine au 1^{er} décembre. Est-ce vraiment une bonne solution, même d'attente ? La FSU en tout cas la dénonce.

« Nous avons tout anticipé », « le pont aérien a été le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale » avait déclaré Macron à son arrivée à Pointe-à-Pitre mardi 12 septembre. Mais au même moment, des centaines de personnes attendaient leur évacuation dans une chaleur étouffante à Saint-Martin, six jours après Irma.

Ce voyage fut une véritable opération d'illusionniste, de faiseur de miracles... futurs. Macron

Logement: toujours plus cher et plus précaire

Dans un projet de loi sur le logement, le gouvernement prépare une nouvelle baisse des APL qui devrait aller au-delà de celle de 5 euros s'appliquant dès octobre prochain. Il prévoit un « bail mobilité » destiné aux travailleurs les plus précaires, dont la durée pourrait descendre jusqu'à trois mois, peut-être même un seul mois.

La raison invoquée est que les travailleurs en CDD, en intérim, en formation, y compris ceux qui touchent un salaire leur permettant de payer un loyer, se voient couramment opposer des refus de la part des propriétaires et des agences immobilières. Ceux-ci leur demandent de fournir un contrat de travail dont la durée couvre la durée du bail, autrement dit au moins un an pour la location d'un meublé et trois ans pour les logements loués vides. Face à cette

difficulté, le gouvernement n'envisage évidemment pas d'allonger la durée des contrats de travail, mais au contraire d'ouvrir les vannes à la précarité dans le bail de location d'un logement, comme il les ouvre pour les licenciements.

Or, déjà, la multiplication des licenciements, jointe à la baisse du pouvoir d'achat de ceux qui ont encore un travail, a aggravé la crise du logement, comme en témoigne l'explosion des expulsions locatives. Mais le gouvernement veut pousser plus loin le droit des travailleurs... à être expulsés, en ouvrant une brèche dans la loi actuelle, qui fixe à trois ans la durée du bail et prévoit son renouvellement dans la plupart des cas. Le combat qu'il mène contre les travailleurs n'épargne aucun domaine, y compris les besoins les plus vitaux.

Jean Sanday

Un peu de poudre aux yeux

Lors de sa visite d'un centre d'hébergement d'urgence à Toulouse le 11 septembre, Macron a annoncé la création de 50 000 places supplémentaires, dont 10 000 dans des pensions de famille et 40 000 dans le parc locatif, pour remplacer des nuitées d'hôtel dans quinze territoires volontaires.

Le problème est que ce genre de promesses baptisées Logement d'abord, dont le financement n'est pas prévu, peuvent servir plusieurs fois. En 2009 déjà, le secrétaire d'État au Logement de Nicolas Sarkozy, Benoist Apparu, avait annoncé une « stratégie

nationale du Logement d'abord » qui avait fait flop, suivi par Hollande qui lui aussi avait discoursé sur le remplacement des nuitées d'hôtel par d'autres formes d'hébergement.

Dans la même veine, Macron a annoncé vouloir porter à 40 000 par an dès 2018, et sur tout le quinquennat, la construction de logements très sociaux. Mais il n'est pas question de revoir à la hausse le financement de l'État proche de zéro, si bien que le décalage entre les discours et la construction de logements abordables n'est pas près d'être comblé.

J.S.

Le bal des hypocrites

« Les propriétaires sont excédés par tant d'acharnement ! », a réagi l'Union nationale des propriétaires immobiliers à la demande qui leur était faite par Macron de baisser les loyers de 5 euros, pour compenser la baisse des aides au logement au 1^{er} octobre. Comme si ses adhérents, généralement de gros bailleurs, étaient ainsi pris à la gorge en matière de loyers ! Plus réaliste, un promoteur

immobilier a déclaré qu'il n'avait pas de commentaire à faire sur des propos qu'il a qualifiés de simples vœux pieux.

Macron ne pouvait pas s'attendre à autre chose de leur part. Son adresse aux propriétaires n'était qu'un rideau de fumée, pas bien épais, pour que le vol de 5 euros sur les APL n'apparaisse pas en pleine lumière.

J.S.

Vitry-le-François: l'augmentation des charges ne passe pas

Les locataires de Vitry Habitat, le principal bailleur social de la ville de Vitry-le-François, dans la Marne, ont reçu leur facture de régularisation de charges. Les augmentations s'élèvent à 250 euros en moyenne. Un sacré coup de massue, tant ces augmentations sont disproportionnées par rapport aux montants des régularisations antérieures, qui étaient de l'ordre de 50 euros pour l'année 2016 par exemple.

Spontanément, des locataires de tous les quartiers se sont mobilisés, les uns faisant du porte-à-porte avec une pétition, les autres allant demander des comptes à Vitry Habitat, d'autres encore allant manifester au centre-ville ou à la sous-préfecture.

Vitry Habitat a justifié cette augmentation par le

fait que, désormais, il utilisait du bois de chauffage certifié aux normes environnementales, plus cher que le tout-venant. Les locataires comprennent qu'on se soucie de l'environnement mais, comme dans beaucoup de quartiers populaires, ils n'ont pas les moyens de supporter de telles augmentations. Certains sont au RSA, d'autres

ne reçoivent que des pensions de retraite de misère, beaucoup sont restés sur le carreau depuis la vague de licenciements de 2014 et 2015 chez Nobel Automotive et à la Faïencerie.

Il faut que les salaires, les pensions et les allocations augmentent avec le coût de la vie, non pas supposé, mais réel.

Correspondant LO



Des locataires de Vitry Habitat en colère.

APL: les foyers de jeunes travailleurs concernés

La réduction des aides au logement ne se limite pas aux mesures du gouvernement. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes que préside Wauquiez, la Caisse d'allocations familiales menace de couper les aides aux résidents des foyers de jeunes travailleurs lorsqu'ils sortent des critères d'âge (25 ans

maximum) ou d'ancienneté (trois ans de résidence).

Mais, si certains continuent à vivre en foyer, ce n'est pas par choix ! Il est déjà difficile de trouver un travail et, quand on en trouve un, c'est presque toujours en contrat précaire.

Dans ces conditions, trouver un logement

dans le privé est mission impossible. Quant à une place en HLM, l'attente dure bien plus de trois ans. Tous ces dirigeants parlent volontiers de l'avenir des jeunes, mais ne voient manifestement pas d'inconvénient à ce qu'il se déroule sous les ponts.

Correspondant LO

Moins d'emplois aidés: détérioration des services publics

Depuis trente ans qu'ils existent, ce n'est pas la première fois que le nombre d'emplois aidés baisse, mais les conséquences sont de plus en plus lourdes, du fait du manque de personnel dans tous les services. Et puis, l'augmentation de la pauvreté a fait de ces contrats une bouée de secours indispensable.

Un certain nombre d'élus, en particulier les maires des petites communes, y sont d'autant plus sensibles que certains avaient promis à des habitants de leur village le renouvellement de leur contrat ou leur embauche, et sont contraints de se dédire.

Ainsi, dans la Somme, une tentative de recensement des maires eux-mêmes indique que 87 contrats aidés ne sont pas renouvelés. 30 % concernent la restauration scolaire et la garderie dans les écoles primaires et maternelles. Pour faire face aux difficultés que leur

licenciement engendre, certains maires ont choisi d'embaucher au moins en CDD les salariés qui occupaient ces postes. Le maire de Domart, par exemple, dit que ces embauches représenteront un surcoût de 16 000 euros sur le budget de la commune.

Dans l'Aisne, le maire de Quierzy-sur-Oise précise que la rentrée a eu lieu grâce à l'aide de personnes bénévoles. S'il devait embaucher un salarié sans les contrats aidés, cela coûterait 9 000 euros à la commune. À Essigny-le-Grand, deux contrats aidés disparaissent, rendant impossible la poursuite de la

semaine de quatre jours et demi. Dans les 150 collèges du département, ce sont trente emplois aidés, souvent employés à la maintenance et au nettoyage, qui sont menacés.

L'heure est à la réorganisation dans tous ces secteurs, mais la baisse du nombre d'employés entraînera une intensification du travail et une dégradation du service fourni à la population. Les agents restants devront courir, assurer certaines tâches au détriment d'autres.

La volonté du gouvernement de continuer à baisser les dotations et à imposer la réduction du personnel dans tous les services publics ne pourra qu'aggraver la situation, alors qu'une part plus importante de la population en dépend, du fait de la faiblesse de ses revenus.

Inès Rabah

SNCF : train d'attaques annoncé

La presse vient de rendre publique une déclaration de Macron concernant « l'adoption d'une loi-cadre au premier semestre 2018 pour acter la disparition du régime spécial de retraite de la SNCF. » Après les réformes de 2007 et 2010, cette mesure se traduirait par un nouveau recul de l'âge de la retraite pour les cheminots et une amputation de son montant.

En échange de cette régression majeure, Macron a eu le culot de promettre un prétendu « deal » consistant à reprendre au compte de l'État la dette de 44 milliards d'euros de SNCF Réseau. Comme si cette dette était celle des cheminots, eux qui ont vu leur salaire gelé et leurs effectifs fondre alors que bétonneurs et banquiers se gavaient d'argent public !

Autre attaque frontale, deux sénateurs ont déposé le 6 septembre, en total accord avec le gouvernement, une proposition de loi sur l'ouverture à la concurrence du transport voyageurs. Cela supprimerait le monopole de la SNCF à partir de décembre 2019 sur les TER et les trains inter-régionaux, puis à partir de décembre 2020 sur les TGV.

En cas de perte d'un

marché par la SNCF, dans une région par exemple, les cheminots concernés seraient transférés, de gré ou de force, vers l'entreprise privée qui imposerait sa propre réglementation du travail, l'amplitude des journées, le nombre de repos annuels, etc. En cas de refus de transfert, il y aurait rupture du contrat de travail et donc licenciement.

C'est bien là l'objectif de cette ouverture à la concurrence : diviser et menacer de licenciement tout travailleur qui refuserait un allongement de la durée du travail, la flexibilité de ses horaires. C'est exactement ce que le gouvernement veut imposer à l'échelle de

l'ensemble du monde du travail.

Ensuite, selon *Le Parisien*, la direction souhaite aussi restreindre les facilités de circulation, qui permettent aux cheminots et à leur famille de circuler gratuitement ou à tarifs préférentiels.

Enfin, la direction vient d'annoncer son intention d'encadrer encore plus le droit de grève. Depuis 2007, elle oblige les conducteurs, contrôleurs et aiguilleurs à se déclarer grévistes individuellement 48 heures à l'avance. Dès le mois de novembre prochain elle veut élargir cette contrainte aux agents des ateliers de maintenance, à ceux chargés de l'information aux

voyageurs, aux chefs de service etc.

Si certains cheminots n'en étaient pas convaincus, cette avalanche de mesures montre que la guerre sociale que le gouvernement a déclarée aux travailleurs les concerne directement. Elle vise tous les travailleurs, du public comme du privé, actifs, chômeurs ou retraités, quel que soit leur statut ou leur contrat de travail.

Le 12 septembre, la CGT a compté 21 % de grévistes à la SNCF, tous collègues confondus. Reste donc à élargir et approfondir le mouvement en vue de la prochaine étape : le 21 septembre.

Christian Bernac

Moulins : les conducteurs de bus en grève

Depuis jeudi 7 septembre, les conducteurs de bus de l'agglomération de Moulins ont cessé le travail. La grève est massive avec 31 grévistes sur 39 conducteurs. Les revendications concernent les salaires, les conditions de travail et le maintien du service public de transport.

Le mouvement a été préparé dès le mois de juillet par une information aux usagers expliquant pourquoi il y aurait grève en septembre.

Évidemment, la direction de RATP Dev ne veut rien savoir et dit même que la grève est irresponsable. Dans un tract, elle ose expliquer que les conducteurs du réseau de Moulins ont plus d'avantages que sur les autres réseaux et dit que ces avantages ont été offerts aux travailleurs. Sans doute, parce que la direction est nouvelle, ne se souvient-elle pas des mouvements de grève antérieurs qui ont permis d'obtenir le 13^e mois et une augmentation d'au moins 1 % des salaires chaque année. Si la grève a démarré une nouvelle fois, c'est parce que c'est le seul moyen d'obtenir l'amélioration des salaires ou des conditions de travail. Et cette fois, les grévistes veulent une part des 554 millions de bénéfices que le groupe RATP a gagné grâce à leur travail.

Lundi 11 septembre, les grévistes ont fait le tour de tous les bus pour faire la liste des anomalies. La direction, qui se dit si soucieuse de la qualité du service, pourra connaître toutes les réparations et aménagements nécessaires à effectuer. Mardi 12 septembre, à 6 h 30, les

militants CGT de l'agglomération ont bloqué le dépôt et aucun bus n'est sorti. Deux nouveaux travailleurs ont rejoint le mouvement.

Cela a sans doute décidé la direction à recevoir les conducteurs. Mais elle n'avait rien à proposer sauf demander des contreparties que personne, bien sûr, ne veut céder. La direction sait maintenant parfaitement que le mouvement ne s'arrêtera pas avec quelques brouilles.

L'après-midi du 12 septembre, les grévistes ont participé à la manifestation contre les lois Macron et y ont pris la parole. Un tract a été distribué, signé « les conducteurs de Moulins Mobilité ». Les bénéfices du casse-croûte et de la buvette préparés pour les manifestants sont allés dans leur caisse de grève.

Les actions de la grève sont discutées et décidées en assemblée générale. Le maintien ou non du service minimum a été discuté. La plupart des grévistes sont présents chaque matin à 6 heures à l'entrée du dépôt qui a été décoré de banderoles comme : « Service public sacrifié, actionnaires engraisés ».

Après six jours de grève, le moral était au beau fixe pour continuer le mouvement.

Correspondant LO

Villejuif : contre la fermeture de la Bourse du travail

Le maire Les Républicains de Villejuif, dans le Val-de-Marne, élu aux dernières élections municipales, s'acharne depuis deux ans à récupérer les locaux de la Bourse du travail. Il prétexte que la mise à disposition gracieuse des locaux aux organisations syndicales coûterait trop cher à la population. Le tribunal administratif a été dans son sens et a notifié l'expulsion des locaux dès le 10 septembre, alors que les syndicats y sont installés depuis 1986.

Un rassemblement de 400 personnes devant la Bourse a eu lieu le 1^{er} septembre à l'appel d'organisations syndicales du Val-de-Marne (CGT, FO, CFDT, FSU, Solidaire, UNEF) pour contester cette expulsion. Les manifestants se sont ensuite rendus à la mairie et ont occupé les locaux durant plusieurs heures, en présence de policiers venus à l'appel du maire, mais celui-ci n'a pas voulu les recevoir. Sa seule réponse a été de se plaindre à la presse parlant de locaux vandalisés, d'agression d'un adjoint et d'une assistante, accusant particulièrement un militant CGT de Villejuif alors que toutes les vidéos sur les réseaux sociaux discréditent ses propos. Un nouveau rassemblement de protestation aussi massif que le précédent a eu lieu le samedi 9 septembre, lors de la journée des associations.

L'acharnement de ce maire n'est pas surprenant car à toutes les époques les



Bourses du travail ont dû être défendues contre des élus qui voulaient les faire disparaître. Ces lieux mis à disposition des travailleurs, chômeurs, jeunes et moins jeunes pour s'informer sur leurs droits et s'organiser pour se défendre contre l'exploitation patronale hérissent le poil des

élus respectueux du système. Ne leur en déplaise, les travailleurs ont besoin de disposer de tels locaux pour se réunir.

Les présents au rassemblement l'ont bien compris et se sont donné rendez-vous pour continuer cette mobilisation.

Correspondant LO

Erratum

(Voir *Lutte ouvrière* du 8 septembre, article sur les travailleurs de la sous-traitance)

Lors d'un changement de prestataire (assurant dans les entreprises le nettoyage, la sécurité, ou diverses tâches de sous-traitance), le nouveau prestataire doit reprendre les salariés avec leur salaire qui peut être plus élevé que celui de ses autres salariés. Les ordonnances Macron vont interdire désormais à ces derniers de se prévaloir des salaires plus élevés des

salariés repris pour obtenir des tribunaux qu'ils obligent leur patron à augmenter les leurs. Et cela même si la reprise a eu lieu avant la publication des ordonnances.

Il est bien possible que le patron soit alors tenté d'abaisser les salaires des travailleurs repris... sous prétexte d'égalité ! Mais les ordonnances ne l'y autorisent pas sans changer leur contrat de travail, contrairement à ce que nous avons écrit

P. S.

Nokia : encore des licenciements annoncés

Mercredi 6 septembre, le groupe Nokia, une multinationale de réseaux de télécommunication, a annoncé un nouveau plan : 597 emplois vont être supprimés d'ici fin 2019 en France, essentiellement dans sa filiale Alui, Alcatel Lucent International. La direction précise que ces suppressions d'emplois concerneront les services support, c'est-à-dire toutes les activités qui ne font pas partie de la recherche et développement (R&D).

Pour les salariés d'Alui concernés, sur les sites de Nozay (Essonne) et de Lannion (Côtes-d'Armor), la proportion de ceux qui vont partir est très importante : 562 départs sur environ 1 900 salariés qui travaillent dans ces services support, soit près d'un sur trois. Le mal nommé PSE, plan de sauvegarde pour l'emploi, prévoit une phase de volontariat, suivie d'une phase coercitive, en cas de nombre insuffisant de volontaires. La direction ne veut pas employer le mot licenciement.

En avril 2015, lorsque Nokia avait racheté Alcatel, Macron, alors ministre de l'Économie, s'était félicité dans un communiqué de voir se constituer « un champion européen dans le domaine des technologies de communication, capable de financer les investissements nécessaires pour faire face aux nouveaux défis technologiques ». Et l'équipe ministérielle avait prétendu que Nokia s'engageait sur les emplois : « Plus spécifiquement, Nokia s'est engagé : 1° à augmenter les effectifs de R&D de 25 % (soit

500 postes additionnels) et les maintenir à ce niveau pendant au moins les quatre ans suivant la finalisation de l'opération, incluant l'embauche de 300 jeunes diplômés ; 2° à maintenir le nombre total d'emplois en France, sur la base des effectifs d'Alcatel-Lucent à l'issue du plan Shift, pour une durée de deux ans suivant la finalisation de l'opération. »

En fait, la direction a menti, et sur le maintien de l'effectif total, et sur les 500 postes additionnels. Macron a été totalement complice, se faisant le porte-parole de Nokia.

Ces nouvelles suppressions d'emplois sont lancées alors que le précédent PSE n'est pas encore terminé. Il avait été lancé en avril 2016, suite au rachat par Nokia, pour, disait la direction, supprimer les doublons. Résultat, il y a eu 4 300 suppressions d'emplois en Europe. En fait, depuis des lustres, les salariés d'Alcatel sont en PSE permanent puisque les plans se sont succédé sans discontinuer, se chevauchant l'un l'autre.

En 2013, il y a eu le plan Shift, qui s'est traduit par 10 000 licenciements et 5 000 externalisations ; encore avant, le plan Performance (12 400 suppressions

d'emplois dans le monde)... Aujourd'hui, beaucoup craignent qu'après les effectifs des services support ceux de la R&D soient attaqués.

Un grand nombre de salariés comprennent qu'ils ont intérêt à refuser la division et à rester unis pour se défendre. Ils sont dans leur bon droit pour refuser les faux prétextes et justifications de la direction : nécessité d'augmenter les marges, faire face à la concurrence, marché

pas terrible... alors qu'elle a seulement en tête la situation des actionnaires. Nokia a lancé un programme d'optimisation de la structure du capital d'un montant total de 7 milliards d'euros. Un plan de 2 milliards d'euros de rachats d'actions est en cours jusqu'à fin 2017. Et, pour les années 2016 et 2017, 2,4 milliards d'euros ont été versés en dividendes aux actionnaires. C'est tout dire.

Correspondant LO

À Lannion : menace sur 91 emplois

L'inauguration des locaux flamboyants de l'entreprise Nokia, à Lannion dans les Côtes-d'Armor, devait avoir lieu en septembre. Or 91 emplois vont être supprimés dans les mois à venir, sur les 767 que compte l'entreprise.

Cela intervient dix-huit mois après le rachat d'Alcatel-Lucent, rachat qui s'était déjà traduit par 400 suppressions de postes. Un certain Macron, alors ministre de l'Économie, était venu à Lannion vanter un accord prévoyant la préservation des emplois. En décembre 2016, c'est Le Drian, alors ministre de la Défense et président de la région Bretagne, qui accompagnait

un responsable de Nokia promettant l'embauche de 100 ingénieurs.

Après la surprise, c'est la colère qui gagne les salariés de l'entreprise, car cette nouvelle saignée ne passe pas. « C'est le huitième plan social en dix ans », a rappelé l'intersyndicale. Une première assemblée générale a réuni 300 salariés jeudi 7 septembre, et il n'est pas dit que les consultations avec les représentants du personnel prévues le 18 septembre se passent dans le calme.

Quant à l'inauguration des locaux, elle est, paraît-il, remise à plus tard.

Correspondant LO



Pendant la manifestation du 12 septembre à Paris.

Bosal - Reims : la justice blanchit les patrons licenciés

Bosal-Le Rapide, un sous-traitant automobile près de Reims travaillant essentiellement pour PSA et Renault, a été liquidé en 2014. L'usine a employé jusqu'à 350 salariés, avant que les effectifs ne fondent. Un premier plan social avait eu lieu en 2012, supprimant près d'une centaine d'emplois puis, deux ans plus tard, les 58 derniers travailleurs ont été licenciés.

Pour les travailleurs de Bosal, il était clair que la disparition de leurs emplois avait été programmée et ils ont décidé avec le syndicat CGT de l'entreprise de porter plainte pour faillite frauduleuse.

En effet, pendant des années, le groupe Bosal a pompé les profits, tout en se faisant dans le même temps construire une usine toute neuve avec les subventions des collectivités publiques. Ces profits ont ensuite été investis en Hongrie et dans l'est de l'Allemagne, pour préparer une délocalisation. Le groupe a aussi décidé de faire supporter le plan de licenciements de 2012 par les 58 salariés

restant sur le site, mettant volontairement les comptes de l'usine dans le rouge. Enfin, une filiale a été créée pour louer à un prix exorbitant les machines servant à la production.

Après avoir transféré toutes les commandes vers d'autres sites, il ne restait plus aux actionnaires qu'à liquider les derniers emplois, en prétextant des difficultés alors que le groupe était bénéficiaire.

Le 8 septembre, la justice a relaxé les dirigeants du groupe néerlandais Bosal de toute responsabilité dans la fermeture de l'usine. Les ex-travailleurs de Bosal ont été indignés et choqués par cette



Feu de palettes devant l'usine occupée en 2014.

décision. Ils refusent le diktat patronal, alors que le plan de licenciements de 2014 a été condamné par le Conseil d'État. Ce dernier affirme que le ministère du Travail n'aurait jamais dû l'approuver, du fait de son caractère notoirement insuffisant. Les seules propositions de reclassement étaient inacceptables. Un soudeur s'était ainsi vu proposer un poste en Hongrie pour 11 000 euros annuels, à condition de parler l'anglais ou la langue locale.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'État indique que les licenciements devaient être considérés comme abusifs, car sans cause réelle et sérieuse. Mais, au mieux, les Prud'hommes ne rendront leur décision qu'au début de 2018, soit quatre ans après la fermeture.

Pour les travailleurs, faire valoir ses droits et sa dignité est un parcours d'obstacles. La plupart n'ont retrouvé que des emplois précaires, lorsqu'ils ne sont pas au chômage. Comme

le disait l'un des militants CGT de l'entreprise après la décision du tribunal : « Elle est belle, la justice. Elle soutient les patrons-voyous avant même les ordonnances Macron. » En effet, la loi travail aggravée par le nouveau gouvernement offre sur un plateau l'impunité aux multinationales et limite au maximum les indemnités auxquelles les travailleurs pouvaient prétendre en cas de licenciement abusif.

Correspondant LO

PSA-Poissy : le serrage de boulons ne passe pas

Mercredi 6 septembre, la direction de l'usine PSA de Poissy, dans les Yvelines, a annoncé, lors de réunions organisées dans tous les secteurs, qu'elle sanctionnerait tous les ouvriers qui ne respecteraient pas scrupuleusement le règlement intérieur. Cela a suscité l'indignation partout, et même quelques réactions de travailleurs.

En effet, dans cette usine de production automobile où la chaîne rythme un travail très pénible, la direction voudrait que les ouvriers se contentent des 21 minutes légales de pause, divisées en deux, au cours d'une journée de production de sept heures effectives. Passer aux toilettes, faire la queue à la machine à café, et manger un sandwich en quinze, voire treize minutes chrono entre le départ et le retour au poste, relève plus de la course que de la pause. D'autant plus que ces pauses permettent aux ouvriers de manger un morceau, car les horaires de l'usine (5 h 30 pour l'équipe du matin) et l'éloignement (souvent plusieurs dizaines de kilomètres) rendent indispensable la casse-croûte pendant la journée. Jusqu'alors, il était possible en se faisant remplacer d'aller aux toilettes, de sortir fumer une cigarette ou d'aller prendre un café pour souffler un peu en dehors des pauses.

La direction menace donc de compter en «abandon de poste» tout salarié

qui n'y serait pas revenu à la minute près à la fin des pauses. Elle oblige à avoir un bon de circulation signé par le chef pour tout déplacement dans l'usine, sous peine de sanction. Les ouvriers sont même priés de ne passer au comité d'entreprise qu'en dehors des heures de travail. Peu importe s'ils viennent et repartent en bus! Des réunions sont organisées en début de poste et surtout en fin de poste, afin de surveiller les ouvriers hors production qui seraient tentés de partir un peu avant l'heure.

Ces annonces passent d'autant plus mal que durant le mois de septembre tous les samedis seront travaillés et obligatoires. Pour l'équipe de nuit, les dimanches sont devenus obligatoires (pour la partie entre minuit et 5 heures du matin, c'est-à-dire lundi matin). En parallèle, certaines journées sont chômées. Les ouvriers d'équipe du matin peuvent chômer le lundi, puis travailler le samedi dans la même semaine. Dans ce contexte

où la direction sabre sans hésiter dans les week-ends, être minuté pour les pauses est ressenti comme une véritable provocation.

Face à cela, des réactions collectives ont eu lieu: dans un secteur, les ouvriers ont décidé d'aller fumer ensemble juste après la réunion, obligeant le chef à décréter un «arrêt programmé» de 5 minutes. En équipe de nuit, les ouvriers d'un secteur ont débrayé de la prise de poste jusqu'à la première pause, soit pendant deux heures.

Comme prévu, la direction poursuit donc sa politique visant à imposer un régime de travail de plus en plus dur, à aggraver l'exploitation. Elle veut sans doute dégoûter nombre de travailleurs de cette usine, en cherchant à instaurer un régime de caserne ou avec les tracasseries apparues ces derniers mois (l'éloignement du parking, la suppression continue de lignes de cars de ramassage) et la prolongation du plan de départs «volontaires» destiné à vider l'usine.

Les travailleurs n'ont pas dit leur dernier mot et ce qui était censé servir de bâton pourrait revenir en boomerang sur la direction. C'est bien le moins qu'elle mérite.

Correspondant LO



PSA : les patrons au-dessus des lois

Le journal *Le Monde* a publié des extraits d'une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) visant le trust automobile PSA et l'accusant d'avoir truqué lui aussi les tests pour les émissions de ses moteurs diesel.

Le système mis en place par PSA depuis des années permettrait de réduire énormément les émissions d'oxyde d'azote lors des tests... mais pas lorsque la voiture circule. Cela concernerait près de deux millions de moteurs diesel depuis 2009 et de nombreux modèles du groupe. L'enquête révèle aussi que ces tests truqués auraient servi pour des voitures récentes, vendues depuis 2015. Du coup, les anciens PDG de PSA sont mis en accusation par cette enquête de la DGCCRF, qui évoque la possibilité d'une amende de 5 milliards d'euros.

Les dernières révélations sur les trucages chez Volkswagen et les accusations portées contre Renault ou Fiat Chrysler ont largement montré comment ces capitalistes contournent les lois, organisent des systèmes élaborés pour continuer à polluer et refusent de respecter les règles. La plupart du temps, ils peuvent le faire, et pas

seulement pour les moteurs diesel, en s'abritant derrière le secret industriel ou le secret commercial.

Pour l'instant, les responsables de PSA nient tout en bloc et le groupe a même annoncé qu'il a porté plainte contre *Le Monde* pour violation du secret de l'instruction. Ces patrons préfèrent évidemment que ce genre d'affaires se traite dans le secret des bureaux des juges, sachant que la justice peut se montrer complaisante avec eux. Personne ne sait si cette affaire de pollution aura une suite juridique réelle. Mais si l'on constate que le groupe PSA n'a jamais été inquiet pour toutes ses infractions aux lois protégeant les travailleurs, sur l'égalité hommes-femmes, sur le recours aux contrats d'intérim, sur les attributions de postes adaptés aux travailleurs accidentés du travail, on peut penser que la pollution automobile a de beaux jours devant elle.

Marion Ajar

Pollueur et menteur

La fraude de PSA aurait porté sur près de 2 millions de véhicules, correspondant à un chiffre d'affaires minimal de 33,86 milliards d'euros. Comme Volkswagen, Fiat, Chrysler ou Renault, la direction de PSA a pu calculer que, au vu de ce que pouvait rapporter la fraude, se faire prendre et devoir payer une amende était un risque à courir. PSA risque au maximum 5 milliards d'euros d'amende: c'est moins que les 7 milliards donnés en 2012 par Hollande et Montebourg, son ministre de l'Économie, suite au plan de licenciements annoncé par

le groupe.

Par contre, toute la société paie cash la fraude à la pollution de PSA et des autres groupes automobiles. Au printemps dernier, une étude révélait que 38 000 décès seraient dus, dans le monde, au dépassement des limites réglementaires d'émission d'oxyde d'azote par les voitures diesel, notamment dans l'Union européenne, en Inde ou en Chine.

Mais qu'importe à la direction de PSA, tant que ses actionnaires continuent à engranger les profits.

Jacques Le Gall



Sur une chaîne de montage.

Chaffoteaux - Saint-Brieuc : condamné après quinze ans de procédure

Un travailleur de Chaffoteaux à Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor, exposé pendant des années à des produits chimiques et toxiques, est tombé gravement malade en 2002. Il travaillait au remplissage de la chaîne peinture de l'atelier de brasage. Son état de santé ne fit qu'empirer au fil du

temps, lui rendant toute reprise impossible. Mais la direction a toujours contesté le lien entre sa maladie et le maniement des peintures, solvants et toluène.

Après quinze ans de procédures à n'en plus finir menées avec détermination par sa famille, l'entreprise a finalement

été condamnée à la faute inexcusable.

Cela veut dire que Chaffoteaux devra payer. C'est la reconnaissance de sa responsabilité totale dans cet empoisonnement, même si cela ne fera pas recouvrer la santé à ce travailleur.

Correspondant LO

La Poste – Angers : contre les suppressions d'emplois

Mardi 12 septembre, les postiers d'Angers étaient en grève, non seulement contre les attaques du gouvernement contre le Code du travail et les fonctionnaires, mais aussi contre les réorganisations en cours, en particulier au centre de tri.

La PIC (plateforme industrielle courrier) d'Angers va être transformée en plateforme mult flux en mai 2018. En même temps, les facteurs basés pour l'instant quelques rues plus loin, au centre de distribution Bamako, ont été informés par la direction qu'ils seraient amenés à rejoindre les locaux de la PIC.

Cette annonce comporte un aspect positif : être réunis au sein d'un même site permettra aux postiers, aujourd'hui séparés entre trieurs et distributeurs, d'être plus proches les uns des autres et plus nombreux pour répondre aux attaques. Mais, en attendant, La Poste restructure le centre de tri aussi bien que le centre de distribution, avec des effets négatifs immédiats.

Côté distribution, des tournées seront supprimées. C'est une certitude, même si le nombre, lui, n'est pas certain. Côté tri,

25 postes ont déjà disparu, via des non-remplacements de départs en retraite, depuis l'annonce de la restructuration il y a un an. Et le 8 septembre La Poste a annoncé que, sur les 145 agents restants (employés des bureaux et de l'encadrement compris), il ne resterait de la place, après la réorganisation, que pour 92. C'est donc encore 60 postes qu'elle compte supprimer.

Cette fois, les départs en retraite ne suffiront pas à la direction. Il n'y en aura pas plus de 35, ce qui veut dire que, d'ici à mai 2018, elle cherchera à se débarrasser de 25 travailleurs « en trop ». À l'écouter, ce n'est pas un problème, puisqu'elle dit qu'elle leur a réservé des postes à la distribution. Mais c'est faire abstraction de l'avis des travailleurs concernés ! Car la plupart des agents actuellement en poste au centre de tri ne veulent

pas ou ne peuvent pas être facteurs : soit parce que les agents de tri ont des horaires fixes auxquels ils tiennent, alors que les facteurs n'en ont pas vraiment, les temps de tournée étant plus qu'aléatoires ; soit parce qu'ils ne sont plus physiquement en état de remonter sur un vélo, précisément parce que La Poste les a usés au travail.

Depuis un an, quatre journées de grève ont déjà eu lieu, avec environ 50 % de grévistes à chaque fois. Depuis l'annonce du 8 septembre, des assemblées générales ont été tenues par les syndicats CGT et SUD, qui appellent à se mobiliser pour faire reculer La Poste.

Le matin du mardi 12 septembre, une quinzaine de travailleurs (sur 40 grévistes) se sont rassemblés pendant une heure devant la PIC, en profitant pour discuter des suites nécessaires à leur mouvement. Ils ont ensuite rejoint la manifestation interprofessionnelle au centre-ville. Ils savent qu'une lutte plus large serait le meilleur atout pour contraindre la direction à revoir sa copie.

Correspondant LO

Éritel – Anetz : mobilisation réussie

La moitié des 140 salariés de l'entreprise Éritel située à Anetz, en Loire-Atlantique, se sont mis en grève le 4 septembre pour dénoncer le 0 % d'augmentation collective annoncé par ce sous-traitant d'Orange, spécialisé dans la pose de la fibre optique.

Éritel, qui a racheté le site d'Anetz en novembre dernier et qui possède trois autres sites en France, n'est pourtant pas en difficulté. Le groupe Ciret, auquel il appartient, a réalisé 450 millions de chiffre d'affaires en 2016 et prévoit une augmentation de 42 % de celui-ci pour 2017.

La direction d'Éritel piétine aussi la convention collective en toute illégalité en ne respectant pas les minima de salaire. Elle prévoit la suppression des paniers repas, le non-paiement des heures supplémentaires, la suppression ou la diminution de 50 % des primes mensuelles d'intéressement liées au chiffre d'affaires réalisé...



Elle anticipe visiblement les ordonnances de la loi travail du gouvernement Macron, qui permettra, par accord d'entreprise, de déroger aux conventions de branche.

C'est pour répondre à ces attaques que les travailleurs du site d'Anetz se sont mis

en grève massivement et ont élaboré un cahier revendicatif de 37 points. Ils n'ont repris le travail, au bout de deux jours, qu'après avoir obtenu l'embauche en CDI de 50 intérimaires et la prime d'ancienneté.

Correspondant LO

Tellier – Argenteuil : la force des travailleurs c'est la grève

À Argenteuil, la trentaine d'ouvriers de production de l'entreprise Tellier, un fabricant d'ustensiles de cuisine pour professionnels, viennent de faire trois jours de grève qui ont abouti à un succès.

Leur situation est commune à bien des travailleurs : des salaires qui n'augmentent pas ; une ancienneté qui permet seulement de percevoir un peu plus ; des tâches de technicien pour un salaire de simple ouvrier ; pas d'embauches pour remplacer les départs, alors que celle de cadres se porte bien. Il n'était pas question de continuer comme cela. Au bout de trois jours de grève,

les travailleurs ont finalement obtenu 3 % d'augmentation immédiate et 2 % au 1^{er} janvier prochain. Cela représente la moitié de leur revendication initiale, qui était de 100 euros de plus pour tous par mois.

Au terme de mois de discussions au printemps dernier, la direction de Tellier n'avait pas bougé sur ses propositions salariales : même pas 1 % ! Ce que ces palabres n'avaient pas réussi à obtenir, trois jours de grève l'ont fait.

Dans les petites ou grandes entreprises, la grève est bien l'arme des travailleurs.

Correspondant LO

Monoprix – Caen : une colère justifiée

Vendredi 1^{er} septembre, au Monoprix de Caen, gros magasin du centre-ville, 80 % de la centaine d'employés se sont mis en grève.

Le mécontentement était profond. Le directeur, en place depuis deux ans, et auteur de multiples vexations, avait accumulé contre lui un grand ressentiment. Au milieu de l'été, il a appliqué à l'extrême les consignes de restrictions de postes du groupe : d'un coup, il a mis fin à tous les CDD, sur lesquels repose d'habitude une grande partie du travail en caisse et dans les rayons. Il a même mis fin à la période d'essai d'un boucher qui venait de signer un CDI.

Comme conséquence de

la situation, la charge de travail a énormément augmenté pour les titulaires, et les arrêts maladie, les congés maternité ne sont plus remplacés. Les conditions de travail se sont donc dégradées d'un coup. La colère a alors éclaté, et cela s'est vu en ville : les grévistes stationnaient devant la devanture familiale aux Caennais, ornée de banderoles.

Le directeur, qui devait être muté, est parti dans l'hostilité générale. Ce coup de colère avertit le successeur qu'il devra compter avec le personnel ; une leçon qu'il ferait bien d'assimiler !

Correspondant LO

Paimpol : pour le maintien des urgences à l'hôpital

4 000 manifestants de Paimpol, dans les Côtes-d'Armor, et de ses environs, accompagnant médecins, personnels hospitaliers, ambulanciers, pompiers, sauveteurs, ont répondu samedi 9 septembre à l'appel du comité de soutien de l'hôpital public.

Les manifestants refusent la décision de l'agence régionale de santé, l'ARS qui, pour des raisons d'économies, veut diminuer la capacité des urgences à assumer le fonctionnement correct de ce service de proximité.

40 000 personnes dépendent toute l'année des urgences, et il n'est pas question de laisser faire sans réagir cette nouvelle dégradation du service

public de santé. La population n'accepte pas la diminution des moyens et revendique le maintien des deux médecins urgentistes de nuit et des deux médecins urgentistes de jour.

Les nombreuses pancartes, « L'ARS m'a tué », « Merci les urgences, elles m'ont sauvé la vie », ainsi que les slogans « Deux médecins urgentistes 24 heures sur 24, sept jours sur sept », « Maintien, maintien des deux médecins » ou « Deux médecins, c'est le minimum », repris largement, donnaient un ton très dynamique à la manifestation.

Les participants en sont sortis déterminés et prêts à se remobiliser pour le maintien du service.

Correspondant LO

Septembre 1917 : face à la catastrophe imminente

Plus de six mois après février 1917, la crise est générale en Russie, notamment sur le plan économique. En même temps que l'influence de la politique des bolcheviks croît dans les soviets, les capitalistes sabotent l'économie, aidés par l'inaction du gouvernement provisoire. Dans cette situation où la lutte entre les classes sociales s'exacerbe, Lénine écrit *La catastrophe imminente et les moyens de la conjurer*. Il y affirme que, face à la passivité du gouvernement et aux manœuvres de la bourgeoisie, le prolétariat révolutionnaire doit imposer le contrôle et la surveillance de l'économie. C'est le seul moyen d'éviter la crise généralisée, tout en ralliant à la cause de la révolution la masse des paysans pauvres.

« La Russie est menacée d'une catastrophe certaine. Les transports ferroviaires sont incroyablement désorganisés et cette désorganisation s'aggrave. (...) Sciemment, sans relâche, les capitalistes sabotent la production, dans l'espoir que cette catastrophe sans précédent entraînera la faillite de la République et de la démocratie des soviets et, en général, des associations prolétariennes et paysannes, en facilitant le retour à la monarchie et à la restauration de la toute-puissance de la bourgeoisie et des grands propriétaires fonciers. (...) Or, il suffit d'un minimum d'attention et de réflexion pour se convaincre qu'il existe des moyens de combattre la catastrophe et la famine, que les mesures à prendre sont tout à fait claires, simples, parfaitement réalisables, pleinement

à la mesure des forces du peuple, et que si ces mesures ne sont pas prises, c'est uniquement et exclusivement parce que leur application porterait atteinte aux profits exorbitants d'une poignée de grands propriétaires fonciers et de capitalistes. (...) Cette mesure, c'est le contrôle, la surveillance, le recensement, la réglementation par l'État; la répartition rationnelle de la main-d'œuvre dans la production et la distribution des produits, l'économie des forces populaires, la suppression de tout gaspillage de ces forces, qu'il faut ménager. Le contrôle, la surveillance, le recensement, voilà le premier mot de la lutte contre la catastrophe et la famine. (...) Pour mieux faire comprendre cette question capitale (qui est en somme la question du programme de tout gouvernement vraiment

révolutionnaire désireux de sauver la Russie de la guerre et de la famine), nous allons énumérer ces principales mesures de contrôle et les examiner l'une après l'autre.

Nous verrons qu'il aurait suffi à un gouvernement intitulé démocratique révolutionnaire autrement que par dérision, de décréter dès la première semaine de son existence l'application des principales mesures de contrôle, d'établir des sanctions sérieuses, des sanctions d'importance contre les capitalistes qui essaient de se soustraire frauduleusement à ce contrôle, et d'inviter la population à surveiller elle-même les capitalistes, à veiller à ce qu'ils se conforment scrupuleusement aux décisions sur le contrôle, pour que celui-ci soit depuis longtemps appliqué en Russie ».

Lénine énumérait



Les transports ferroviaires complètement désorganisés.

ensuite et développait les principales mesures permettant ce contrôle des masses sur l'économie, parmi lesquelles la fusion de toutes les banques en une seule dont les opérations seraient contrôlées par l'État, la nationalisation des groupements monopolistes capitalistes les plus importants, la suppression du secret commercial.

À propos des banques, il soulignait : « Seul le contrôle exercé sur la banque, ce centre, ce principal pivot et ce mécanisme essentiel du trafic capitaliste, permettrait d'organiser, dans les faits et non en paroles, le contrôle de toute la vie économique, de la production et de la répartition des principaux produits; il permettrait d'organiser la réglementation de la vie économique qui, sans cela, est infailliblement vouée à n'être qu'une phrase ministérielle destinée à duper le bon peuple ».

Le texte se concluait ainsi : « Dans la Russie actuelle, la démocratie doit, pour être vraiment révolutionnaire, s'unir étroitement au prolétariat, le soutenir dans la lutte qu'il mène en tant que seule classe révolutionnaire jusqu'au bout.

Telle est la conclusion où conduit l'examen des moyens de conjurer une catastrophe imminente d'une ampleur inouïe. La guerre a engendré une crise si étendue, bandé à tel point les forces matérielles et morales du peuple, porté des coups si rudes à toute l'organisation sociale actuelle, que l'humanité se trouve placée devant cette alternative : ou bien périr, ou bien confier son sort à la classe la plus révolutionnaire, afin de passer aussi rapidement et radicalement que possible à un mode supérieur de production. »

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal septembre 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte Ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte Ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, merci de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte Ouvrière, En les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
www.lutte-ouvriere-audio.org

Jeux Olympiques : Paris 2024, au bonheur des patrons

Des cocoricos ont accueilli l'obtention par Paris des Jeux Olympiques de 2024. Droite et gauche confondues se réjouissent de cette future « grande fête populaire ».

Revenons en arrière : après plusieurs échecs (pour les éditions de 1992, 2008 et 2012), Paris n'a cette fois-ci guère eu de difficulté à obtenir les JO. En effet, la plupart des villes candidates (Hambourg, Rome, Budapest, Boston) se sont retirées sous la pression de leurs populations inquiètes du coût des JO. Le Comité international olympique (CIO) a donc été soulagé que deux grandes villes, Paris et Los Angeles, maintiennent leur candidature. D'où la double attribution pour Paris en 2024 et Los Angeles en 2028, une pratique inédite adoptée par le CIO qui redoutait qu'aucune ville ne se porte candidate pour 2028.

La raison de cette pénurie de villes candidates est simple : depuis

trente ans, les Olympiades coûtent des sommes fara-mineuses, toujours largement supérieures aux budgets initiaux : 9 milliards d'euros à Barcelone (1992), Athènes (2004) ou Rio de Janeiro (2016); 11 milliards à Londres (2012); 31 milliards à Pékin en 2008, soit douze fois le budget annoncé. En Grèce, les JO ont contribué à creuser la dette du pays. Au Brésil, ils ont mené l'État de Rio à la banqueroute. Dans un cas comme dans l'autre, les infrastructures créées pour l'événement sont ensuite largement à l'abandon ; ce sont les plus pauvres qui paient la note, et pour longtemps encore.

Pour Paris 2024, le budget prévisionnel est de 6,8 milliards d'euros, soit déjà une hausse de 600 millions en

un an, avant le premier coup de pioche. La construction d'équipements sportifs, notamment une grande piscine en Seine-Saint-Denis, est présentée comme bénéficiant aussi à la population. Mais, s'il s'agissait de favoriser la pratique sportive, ces sommes colossales seraient autrement mieux utilisées à construire et rénover de nombreux équipements sportifs de proximité tels que piscines, stades, parcs, gymnases, dont les quartiers populaires manquent souvent. Ces sommes pourraient également servir à financer la pratique sportive ; par exemple, en Seine-Saint-Denis, la moitié des jeunes ne savent pas nager, là aussi faute de moyens. Quant aux grandes infrastructures bâties pour les JO, en général, elles ne peuvent être réutilisées : à Rio, l'ex-village olympique reste quasi vide ; et à Londres, il est en grande partie inoccupé.

En réalité, les seuls qui



ont des raisons de se réjouir sont ceux qui profiteront réellement de la gigantesque machine à cash des JO : les entreprises de l'audiovisuel, les sponsors officiels, les équipementiers de sport, le bâtiment et les travaux publics, les

firmer de la sécurité, ou encore les chaînes de l'hôtellerie et de la restauration. Voilà ce qui explique les hourras patriotards du grand patronat, des politiciens et des journalistes à sa solde.

Michel Bondelet

1917, la Révolution russe Pour changer le monde, les travailleurs au pouvoir

Meeting

Vendredi 20 octobre à 20 h 30
avec Nathalie Arthaud

Palais de la Mutualité
24, rue Saint-Victor – Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre

Vaccins : ne pas se tromper de cible

Samedi 9 septembre, une manifestation était organisée devant le ministère de la Santé pour protester contre le projet du gouvernement de rendre obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2018, onze vaccins pédiatriques au lieu de trois aujourd'hui.

Si seulement quelque trois cents personnes étaient rassemblées, ils sont beaucoup plus nombreux ceux qui, notamment sur les réseaux sociaux, se déclarent méfiants voire opposés à la vaccination. Dans le rassemblement, des pancartes affirmaient « Non à la dictature vaccinale » et « Liberté de choix ». C'est vraiment un signe des temps, d'un temps où on a oublié les ravages que faisaient autrefois les maladies infectieuses.

Mais si on en est là, c'est justement grâce entre autres à cet extraordinaire progrès que fut et qu'est toujours la vaccination. Si des vaccins ont permis de faire reculer les épidémies, c'est parce qu'ils sont administrés à des populations entières et non pas en fonction d'une décision individuelle ni d'un quelconque choix personnel. Contrairement aux autres médicaments, la vaccination n'est pas un traitement individuel. Par définition, elle est



Pancarte brandie à la manifestation.

un traitement collectif. Elle ne peut être efficace que si l'immense majorité de la population est vaccinée afin de ne plus offrir de réceptacle à la multiplication du microbe considéré. C'est ainsi que la campagne mondiale de vaccination antivariolique a permis l'éradication de la variole sur toute la Terre du virus qui en est la cause.

Les trois vaccins aujourd'hui obligatoires (diphtérie, tétanos et poliomyélite) sont administrés à 97% des jeunes enfants. Pour les huit autres, ceux qui sont actuellement recommandés, la couverture vaccinale s'échelonne entre 70 et 96%. Pour la rougeole, par exemple, elle est de 78%. Une telle couverture est insuffisante pour protéger l'ensemble

des enfants et, entre 2008 et 2012, 23 000 cas de rougeole ont été déclarés qui ont conduit à des hospitalisations et à dix décès. C'est en partie ce qui avait conduit le précédent gouvernement à mettre en place un « plan d'action » afin de « reconquérir la confiance des citoyens au titre de l'intérêt collectif », ce que le gouvernement actuel traduit par l'obligation de vaccination pour ces huit vaccins.

Faut-il que les vaccins recommandés deviennent obligatoires ? Le problème n'est pas là. Qu'ils soient recommandés ou obligatoires, il faut surtout que les vaccins soient administrés comme il se doit et que l'importance sanitaire de la vaccination soit comprise et appréciée pour le progrès médical majeur qu'elle a apporté.

Sophie Gargan

« Fraude sociale » : la chasse aux pauvres

Dans son rapport publié le 7 septembre, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a dénoncé les « excès » et les « dérives » de la « lutte contre la fraude sociale ». Loin d'être des cas isolés, ils sont la conséquence révoltante de la démagogie anti-pauvre du gouvernement, celui d'aujourd'hui comme de ses prédécesseurs.

Le rapport souligne que le « dispositif juridique assimile l'erreur et l'oubli à la fraude » et que les allocataires sanctionnés n'ont pas la possibilité de se défendre. Ceux-ci ont bien souvent les plus grandes difficultés à ne plus figurer dans les fichiers recensant les prétendus fraudeurs, même quand leur bonne foi a été reconnue. Le rapport cite des exemples d'allocataires qui se retrouvent quasiment privés de toute ressource à la suite de recouvrements effectués par les services sociaux.

Si de telles situations se multiplient, c'est que depuis des années, les gouvernements successifs ont ainsi mis sur pied un arsenal d'agents spécialisés, avec des objectifs chiffrés, poussés à voir la fraude dans la moindre erreur de déclaration. Ainsi, à la Mutuelle sociale agricole, l'objectif était de repérer

10,5 millions d'euros de fraudes en 2016, et ensuite 500 000 euros supplémentaires chaque année. Les contrôles utilisent même des critères ouvertement discriminatoires, une circulaire de 2012 de la CAF recommandant ainsi de « cibler les personnes nées hors de l'Union européenne ».

La fraude sociale ne concerne pourtant qu'un petit nombre de personnes : 0,36% pour les allocataires de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle représente 672,76 millions d'euros pour 2015, beaucoup moins que la somme des allocations non réclamées par ceux qui y auraient droit, évaluée à 4 milliards d'euros en 2010 pour le seul RSA.

Mais désigner les plus pauvres comme des fraudeurs potentiels vise à faire oublier que les véritables fraudeurs qui coûtent cher à la collectivité sont à chercher du côté des plus riches. La fraude fiscale, par exemple, occasionne un manque à gagner pour l'État estimé à plus de 60 milliards d'euros par an. Mais ces fraudeurs, le gouvernement ne leur fait pas la chasse : au contraire, il les protège et réduit leurs impôts !

Hélène Comte